

L'INFORMO

Volume 40 • Numéro 3 • Mars 2018



Mention de source : Le Collectif 8 mars. Agence : UPPERCUT. Direction artistique et design graphique : Noémie Darveau.

SPÉCIAL 8 MARS

SOMMAIRE

2- Autour du 8 mars – Sylvain St-Amour

4- Un hiver syndical – Karine L'Ecuyer

6- 5 à 7 pour les nouvelles et nouveaux enseignants

7- Articulation syndicalisme-travail-famille – Karine L'Ecuyer

9- Vers un Conseil des Lavalloises? – Véronique Pageau

12- Déclaration des CALACS

13- Ces femmes sans voix – Catherine Savard

14- La prostitution au cinéma – Marie-Claude Gagnon

16- L'origine d'un cri – Maude Arsenault

18- La poésie du genre – Murielle Chan Chu

24- Sexisme ordinaire et enseignement – Simon Leduc

26- Un prof c'est disponible quand? – François Pepin

28- La rentrée : vous le saviez – François Pepin

29- Un salaire pour terminer votre maîtrise? – Marc-André Fortier

30- Clefs d'autonomie – Comité École et société

33- Suggestion de lecture

34- Nouvelle politique de perfectionnement – Comité Perfectionnement

35- En matière d'assurances, qui dit vrai? – Comité Assurances et régime de retraite

38- À l'agenda : date à retenir

AUTOUR DU 8 MARS

D'ÉVOLUTION EN RÉVOLUTIONS

Par Sylvain St-Amour, responsable à l'information et à la mobilisation



Se poser la question du choix de la date du 8 mars comme Journée internationale des femmes peut être une occasion de se tourner vers le passé et ce faisant de mesurer le chemin parcouru. De ce point de vue, il convient de rappeler la portée révolutionnaire de la journée du 8 mars qui, comme certaines sources l'indiquent¹, commémore la grève en 1917 des ouvrières russes qui ignorent les recommandations des sympathisants bolchévique pour sortir dans la rue et « réclamer du pain ». Ce ne sera qu'après plus d'un demi-siècle de luttes féministes, entre autres pour le droit de vote ou pour des conditions de travail acceptables, que les Nations Unies reconnaîtront officiellement en 1977 cette date comme célébration de la Journée internationale des femmes.

Le 8 mars est aussi devenu chaque année une occasion de mesurer le chemin qui reste à parcourir et très certainement de s'interroger sur les révoltes qui restent encore

à faire ou à refaire. Dans cette perspective, l'actualité des derniers mois a été particulièrement féconde en gestes et réflexions en ce qui a trait à la condition de la femme. Les questionnements et les prises de conscience soulevés par les mouvements de dénonciation de comportements et de réflexes sociaux sexistes et répressifs envers certaines femmes montrent que le silence ambiant, encore trop présent jusqu'à ce jour, sanctionne leur existence et, de ce fait, les perpétue dans une société et des milieux pourtant dits résolument modernes et ouverts. La marche des « bonnets roses », mouvement né dans la foulée de la dernière élection américaine, le 20 janvier dernier à Montréal et un peu partout en Amérique, montre aujourd'hui que tout recul en lien avec la condition ou l'image de la femme constitue une régression plus large à la fois sur les plans politique, social et culturel. Ces voix qui réclament une attitude plus respectueuse à leur endroit le font dans la perspective d'une société plus juste et plus égalitaire non seulement pour les femmes, mais dans son ensemble.

¹ Entre autres, dans *Gazette des femmes, La véritable origine du 8 mars*, 1er mars 2008 : <http://www.8mars.info/histoire/>

Françoise David chez nous

Dans le cadre des réflexions autour de la Journée internationale des femmes, les trois syndicats locaux, le Syndicat des enseignantes et des enseignants, des professionnels et du personnel de soutien, conjointement avec le Collège ont le privilège de recevoir une femme d'envergure, Françoise David, fière porte-étendard de cette quête d'une société plus progressiste, qui viendra nous entretenir sur *Les enjeux pour les femmes en 2018 et les défis pour les féministes*. La conférence à laquelle vous êtes toutes et tous invités aura lieu à l'agora du Collège le mardi 27 mars de midi à 14 heures.

L'Informo du 8 mars

Dans le cadre d'un numéro sous le thème de la Journée internationale de la femme, *L'Informo* vous propose une série de textes qui viennent alimenter la réflexion sur divers enjeux liés au féminisme dont les préoccupations qui animent le quotidien de la conciliation travail, famille et syndicalisme abordées dans *Articulations syndicalisme-travail-famille* (p.7). L'art est également convoqué à plusieurs reprises comme catalyseur de réactions, de questionnements et de prises de conscience. Le tableau du 19^e siècle *L'Origine du monde* du peintre Gustave Courbet dont le titre même constitue une périphrase percutante de la femme est un exemple d'œuvres qui suscitent encore aujourd'hui toutes

sortes de réactions comme en témoigne *L'Origine d'un cri* (p.16), alors que *La poésie du genre* (p.18) nous amène sur le terrain du conditionnement «genre», réflexion qui s'étend jusqu'au tissu mêmes des œuvres littéraires dans *Sexisme ordinaire et enseignement* (p.22). De son côté, *La prostitution au cinéma* (p.14) propose une image à la fois dure et sombre de la femme à travers le septième art, reflet d'une réalité qui n'en est que plus préoccupante encore aujourd'hui partout dans le monde chez *Ces femmes sans voix* (p.13).

les *Clefs d'autonomie* (p.30) dans le cadre de notre travail. Profitons-en également pour en savoir un peu plus sur ce qui se passe chez nous tant au sujet de la *Semaine de rattrapage ou semaine de relâche?* (p.26), *En matière d'assurances collectives, qui dit vrai?* (p.35), de la *Nouvelle politique de perfectionnement* (p.34) ou sur différentes questions relatives au comité des relations du travail (CRT).

Bonne lecture de votre *Informo* de mars et bonne semaine de rattrapage! ◇

Des nouvelles de nos comités

En plus du comité Femmes, particulièrement interpellé dans ce numéro et qui vous invite à signer la pétition pour revendiquer la mise en place à la Ville de Laval d'une instance consultative pour les femmes dans *Vers un Conseil des Lavalloises? Un premier pas* (p. 9), plusieurs autres comités syndicaux locaux y prennent la parole dont le comité École et société qui se penche sur



UN HIVER SYNDICAL

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Par Karine L'Ecuyer, présidente



Cette session, c'est un exécutif dans son tout nouveau format qui s'assurera de vous représenter, de vous accueillir et de vous informer.

En effet, l'augmentation de 0,5 ETC aux libérations syndicales (la demande de l'AG était à hauteur de 1,2 ETC) aura permis l'ouverture des deux nouveaux postes créés au moment de la modification des Statuts et règlements à l'hiver 2017. Vous recevrez d'ailleurs dès cette session une version mise à jour de ce document fondamental pour la bonne marche du Syndicat.

Je suis très heureuse de souhaiter de nouveau la bienvenue à Catherine Savard et à Marc-André Fortier qui joignent tous deux le comité exécutif pour une première fois. Et c'est une belle surprise de pouvoir de nouveau partager le quotidien du travail syndical avec Sylvain St-Amour.

L'exécutif du SEECM est composé de :

- Présidence (0,6 ETC)¹ : Karine L'Ecuyer, Techniques de muséologie

¹ La répartition de l'allocation totale au sein de l'exécutif est sujet à discussion entre les membres, en regard de la tâche d'enseignement, du poids des cours, etc. Notons que 0,05 ETC n'avait pas été utilisé à l'automne et a été transféré à la présente session.



De gauche à droite : François Pepin, Karine L'Ecuyer, Marc-André Fortin, Carole Morache, Josée Chevalier, Sylvain St-Amour, Catherine Savard, Tommy Girouard-Belhumeur (secrétaire).

- Secrétariat général (0,75 ETC) : Josée Chevalier, Langues modernes
- Trésorerie (0,7 ETC) : Carole Morache, Techniques d'éducation à l'enfance
- Responsable de l'application de la convention collective (0,8 ETC) : François Pepin, Génie civil
- Responsable de l'information et de la mobilisation (0,65 ETC) : Sylvain St-Amour, Français et littérature
- Conseiller à l'application de la convention collective (0,35 ETC) : Marc-André Fortier, Économie
- Conseillère à l'information et à la mobilisation (0,3 ETC) : Catherine Savard, Géographie

Bien du boulot est abattu par votre comité exécutif pour assurer la bonne marche du Syndicat dans le respect de ses mandats et de ses orientations générales (dixit nos Statuts) : accueil, réponse aux questions, transmission d'information, accompagnements, rencontres, griefs, logistique matérielle, etc. Mais c'est épaulé de plusieurs membres de comités qui mettent,

LA VIE AU SEIN D'UN EXÉCUTIF SYNDICAL

CURIÉUX ?

Comme vous l'avez appris lors de l'assemblée générale du 6 février dernier, lors de l'assemblée générale du 17 avril, tous les postes seront à combler au sein du comité exécutif de notre syndicat. Les postes vacants pour l'an prochain sont :

- Présidence
- Secrétariat général
- Trésorerie
- Personne responsable à l'application de la convention collective
- Personne responsable à l'information et à la mobilisation
- Personne conseillère à l'application de la convention collective
- Personne conseillère à l'information et à la mobilisation

Si vous êtes curieux de savoir à quoi ressemble la vie syndicale dans un quotidien de prof ou si vous aimeriez avoir plus de détails sur un des postes, nous vous invitons à passer au local syndical (B1389) pour en jaser. Vous pouvez aussi nous envoyer un courriel ou nous accrocher au tournant d'un couloir.

Simplement, vous pouvez aussi simplement passer prendre un document fort instructif sur le sujet : *Bienvenue au comité exécutif, Petit Vade-mecum de la vie syndicale* qui saura vous éclairer entre autres sur les affaires courantes, les mandats, la convention collective et les luttes à mener.

tous ensemble, des centaines d'heures de travail, de réflexion et de mobilisation que le comité exécutif a la chance d'accomplir ce travail. Cette session, les grands dossiers qui nous occuperont sont :

- La médiation patronale-syndicale
- La politique d'éducation interculturelle
- Le suivi des travaux du Conseil d'administration et la gouvernance
- Les questions relevant du Comité contre toute forme de harcèlement : la politique et une possible

révision, la procédure de gestion des différends et des litiges, le suivi local en lien avec la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

- Les impacts de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse
- La 2^e édition des États généraux en enseignement supérieur et le 32^e Congrès de la FNEEQ
- La surembauche et la répartition de la tâche en situation en déficit, la poursuite de l'élaboration des deux nouveaux programmes, les ententes de partenariats inter-institutions, les allocations pour

la réussite des étudiantes et étudiants en situation de handicap, les discussions sur le désistement, le remplacement et les contraintes horaires.

Bonne session Hiver 2018 à toutes et à tous. Au plaisir de vous accueillir, de vous accompagner, de vous lire, de travailler avec vous, de militer à vos côtés et de vous retrouver au bout de l'année scolaire lors du party ! ◊

5 À 7 POUR LES NOUVELLES ET NOUVEAUX ENSEIGNANTS

PORTER LE FLAMBEAU

À chaque début de session, l'exécutif syndical lance l'invitation aux nouvelles enseignantes et aux nouveaux enseignants, et aux moins nouvelles et nouveaux qui sont toujours les bienvenus, à une rencontre d'information portant sur les différents aspects de notre milieu de travail et de la vie syndicale.

Bien que la vague d'austérité locale qui a caractérisé le début de notre session d'hiver ait fait fondre dans plusieurs départements le nombre de nouveaux collègues, nous avons eu le plaisir d'échanger avec un certain nombre d'entre eux lors du 5 à 7 du 5 février dernier. Les membres de l'exécutif local ont abordé avec eux un ensemble de sujets à partir d'un ordre du jour bien garni.

Principaux aspects de la vie syndicale

- Différentes instances syndicales : FNEEQ, CSN, Conseil central
- Rôle du SEECM
- Assemblée générale
- Formule Rand et carte de membre
- Comités

Convention collective (2015-2020) : vos droits et obligations

- Tâche d'enseignement
- Statut, ancienneté, priorités, postes et charges
- Salaire, expérience et scolarité
- Période de disponibilité et vacances

- Congés pour les non-permanents
- Assurances
- Offre de service, contrat et engagement
- Calcul de la charge individuelle (CI) et de l'équivalent temps complet (ETC)

Politiques institutionnelles

- Perfectionnement
- Développement professionnel
- Traitement des litiges

Vie départementale

- Assemblée départementale
- Autonomie professionnelle

Que vous soyez nouveaux, moins nouveaux ou responsables de la coordination départementale, sachez que vous êtes toujours les bienvenus pour nous envoyer un courriel (syndens@cmontmorency.qc.ca) ou venir nous consulter au local syndical (B1389) sur tous ces sujets ou sur toute autre question en lien avec nos conditions de travail ou la pédagogie. Il nous fait toujours plaisir de vous recevoir, de vous écouter et, au besoin, de vous épauler. ◇



ARTICULATION SYNDICALISME-TRAVAIL-FAMILLE

POUR UNE APPROCHE INTÉGRÉE

Par Karine L'Ecuyer, présidente-professeure-maman-...



Les questions de conciliation travail-famille ont été, et sont toujours, au cœur de revendications féministes et syndicales. Il est indéniable que des gains ont été obtenus à ce sujet au cours des trente dernières années et que la lutte se poursuit maintenant à un niveau qui relève parfois plus de la sensibilisation que du combat, quoique...! Mais il demeure nécessaire de réfléchir collectivement à une meilleure articulation travail-famille et ajoutons-y également syndicalisme.

Penser en termes d'articulation plutôt que de conciliation est un pas qui permet une approche plus intégrée de cette gestion du quotidien. Le verbe « concilier » – faire aller ensemble, rendre harmonieux (ce qui était très différent, contraire)¹ – sous-tend l'idée de la semaine découpée en cases distinctes. Il y a les moments au travail, en réunion, à l'école, à la maison et la vision de « conciliation » les met parfois en contradiction. Articuler –organiser en éléments distincts

Hier soir lors de l'assemblée du Conseil central du Montréal métropolitain, ma petite grande a appris à bien écouter, saisir le sujet, préparer une intervention qui ne serait pas hors d'ordre (tout un défilé) et a vécu le trac du micro. Ça reste à travailler, mais elle est bien fière de sa participation (et promet d'être moins gênée la prochaine fois). Merci à toutes celles et ceux qui m'ont aidée dans cette articulation syndicalisme famille parfois acrobatique ! Mention spéciale à [Carole Morache](#), [Catherine Savard](#), [Dominique Daigneault](#), [Xavier Lafrance](#), [Benoît Lacoursière](#) et [Étienne Paul Guérette](#) ! Et [Isabelle Ponbriand](#) : la pieuvre de l'économie du savoir a eu tout un effet sur son imaginaire !



Mention de source : Karine L'Ecuyer.

L'articulation syndicalisme-famille peut aussi donner lieu à des moments de gestion plus intenses, mais riches d'apprentissages !

concourant au fonctionnement d'un ensemble¹ – souligne plutôt la nécessité de mettre ensemble ces aspects divers qui forment un tout. À traits grossiers, la conciliation prétend qu'une fois Petite déposée à l'école, je deviens travailleuse et que la famille n'intervient pas dans mon horaire jusqu'au moment de

revenir au service de garde en fin de journée. L'articulation permet plutôt de comprendre qu'une fois au boulot, je m'attarderai à répondre à la prof de ma fille qui m'envoie un message et qui veut savoir pourquoi ma fille a utilisé le mot « tata » dans sa présentation orale, puis je reviendrai à mes diverses tâches

¹ Selon Le Petit Robert

que je suspendrai en fin d'après-midi pour retourner auprès de la demoiselle, réfléchissant en faisant le souper à la préparation de cours que je reprendrai lorsqu'elle sera couchée².

Penser en termes d'articulation permet aussi de considérer l'ensemble plus largement, en pensant à notre équipe de travail, par exemple. L'articulation de toutes ces facettes du quotidien nécessite une compréhension réciproque des enjeux et de leurs impacts sur chacune et chacun, et une prise en charge collective de ces enjeux. La question de la semaine de rattrapage en phase avec la semaine de relâche scolaire est ici un bon exemple.

Le syndicalisme, au sein de cette articulation, a également un examen à faire, des pistes de solutions à trouver, pour faciliter la participation du plus grand nombre à ses instances. Il me serait clairement impossible d'être présidente d'un syndicat de profs de région avec une petite à temps plein et participer à toutes les rencontres nationales qui ont plus souvent lieu à Montréal, densité de syndicats et frais de déplacements obligent, par exemple. Et comment penser les temps de « blitz de négos » ? À la suite du Congrès du Conseil

² Un de mes profs de sociologie m'avait dit, alors que j'étais enceinte, que je découvrirais le monde des échanges professionnels entre collègues parents de jeunes enfants. Il avait raison! « L'heure des parents », comme il l'appelait, existe quelque part après 20h30, quand les parents se mettent devant leur boîte courriels et que les échanges se multiplient !

central du Montréal métropolitain, j'avais soumise aux responsables politiques la question des prolongations de journée d'instance votées vers 17h alors que tous les délégués-es parents quittaient et ne pouvaient participer au processus démocratique. Que dire du Congrès de la CSN qui se terminait tous les jours à 18h. L'offre du service de garde sur place –qui n'avait pas fonctionné –ne réglait en rien le problème des parents d'enfants en âge de fréquenter l'école qui se devaient de quitter pour arriver avant la fermeture du service

de garde à l'école et devaient donc s'abstenir de débattre et de voter sur des questions pourtant fondamentales. Ces problèmes se doivent d'être abordés collectivement dans chacun des regroupements dont nous sommes : au cégep, dans chacun de nos départements ainsi que dans les diverses instances syndicales. Il est important d'y trouver des réponses qui permettent la participation du plus grand nombre et une articulation travail-famille-syndicalisme et parfois même études et vie en général (!) plus harmonieuse. ◇

MANUEL DE RÉSISTANCE FÉMINISTE

10 ans après la publication du guide *Paroles féministes, controns le ressac! Réponses au discours antiféministe*, la TCLCF récidive avec la publication du Manuel de résistance féministe aux éditions du remue ménage.

Le Manuel de résistance féministe vous invite, d'une façon ludique et parfois grinçante, à revisiter les concepts de base du féminisme, à déboulonner quelques mythes qui ont la vie dure et à rétablir les faits.

Des exemplaires à prix réduit!

En tant que co-éditrice avec les éditions du remue-ménage, la TCLCF vend des exemplaires, ce qui contribue à l'auto-financement. Vous pouvez vous procurer des copies en

commande spéciale et lors de nos conférences ou en librairie à prix régulier (17,95\$).

Contactez la TCLCF pour plus de détails.



VERS UN CONSEIL DES LAVALLOISES?

UN PREMIER PAS

Par Véronique Pageau – comité Femmes – Philosophie



Au Québec, comme ailleurs, malgré l'évolution des mentalités, l'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être atteinte. La discrimination systémique contre les femmes s'exerce dans toutes les sphères de la société, à travers des structures, des lois, des politiques ou des processus décisionnels qui perpétuent les inégalités en imposant une série d'obstacles, souvent invisibles, à l'actualisation des droits des femmes et à leur émancipation. Les répercussions sur la vie des femmes quant à elles sont bien visibles : sous-représentation politique, précarité économique, répartition inégale des tâches domestiques, vécu de violence et d'agression sexuelle, etc.

Il est impératif que les diverses instances politiques mettent au cœur de leurs préoccupations l'égalité entre les hommes et les femmes pour mettre fin aux discriminations systémiques vécues par les femmes et enrayer les inégalités persistantes. Or, les villes et les municipalités, «de par leur gouvernance de proximité»¹, devraient prendre leurs responsabilités. En



Mention de source : La Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF)

effet, les instances municipales ont un rôle à jouer dans la lutte aux inégalités systémiques envers les femmes.

Les femmes vivent la ville différemment parce qu'en raison de traditions ou de normes établies, elles y assument des responsabilités différentes de celles des hommes. Un traitement similaire n'est donc pas forcément un traitement égalitaire et il faut éviter l'équation selon laquelle «ce qui est valable pour les hommes l'est

aussi automatiquement pour les femmes». L'apparente neutralité d'une telle formule masque les besoins particuliers des femmes et des hommes. Elle empêche de déceler les inégalités persistantes et d'y remédier.²

¹ www.tclcf.qc.ca

² Fédération canadienne des municipalités, 2004, Une ville à la mesure des femmes. En ligne : [https://fcm.ca/.../The_Role_of_Municipal_Governments_in_Achieving_Gender_Equality_FR.pdf](https://fcm.ca/Documents/reports/Women/A_City_Tailored_to_Women_The_Role_of_Municipal_Governments_in_Achieving_Gender_Equality_FR.pdf)

Le Conseil des Montréalaises : une inspiration

La Ville de Montréal bénéficie d'un Conseil des Montréalaises depuis 2005, créé à la suite des travaux du Sommet de Montréal de 2002 et du colloque *Une ville à la mesure des femmes* organisé en 2004 par le comité de suivi sur l'égalité. Il s'agit d'une instance consultative, composée uniquement de femmes, qui donne des conseils et fait des recommandations à la Ville de Montréal. Le Conseil des Montréalaises a émis des avis, entre autres, sur la conciliation travail-famille des personnes élues, sur les enjeux pour les femmes occupant un emploi de col bleu et sur le plan d'action en égalité de la Ville de Montréal.

Le modèle montréalais inspire les groupes de femmes ailleurs au Québec dont la Table de concertation de Laval en condition féminine (TCLCF) qui soutient depuis long-temps la participation citoyenne des femmes et leur représentation diversifiée au sein des instances démocratiques afin de «s'assurer que les Lavalloises, dans toute leur diversité, aient voix au chapitre.»³ Dès 2013, sa plateforme politique *Pour une municipalité égalitaire et inclusive* revendique la mise sur pied d'une structure municipale consultative au sein de la Ville de Laval qui ferait des recommandations sur une politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Trois ans plus tard, la TCLCF demande officiellement à la Ville

Dans le cadre de la Journée internationale des femmes, la Table de concertation de Laval en condition féminine vous présente :

À bas le patriarcat!

(et les autres affaires pas chill)

Souper-spectacle avec Les Brutes

Jeudi le 15 mars 2018, 17h
Château royal, Laval



+ Nina Segalowitz

+ soirée dansante

Achat des billets en ligne :

www.tclcf.qc.ca

(450) 682-8739

communication.tclcf@bellnet.ca

Billet : 25\$
(Repas inclus)



de Laval de débuter une démarche pour la création d'un Conseil des Lavalloises qui aurait pour rôle d'émettre des avis sur la condition féminine et sur ses enjeux qui relèvent de ses champs de compétences.

Un pas dans la bonne direction

Une résolution conjointe, soutenue par des élues de différents partis, a été déposée au conseil de Ville de Laval du 4 juillet 2017. La proposition consiste, d'une part, à mettre sur pied un comité de réflexion sur les meilleurs mécanismes d'égalité dans la société lavalloise et, d'autre part, à former un comité paritaire composé de groupes de femmes et d'élues. Le comité a amorcé ses réflexions et devrait déposer ses recommandations vers le 8 mars 2018. Un dossier à suivre !

En attendant

La TCLCF lance «une campagne d'appui destinée autant aux personnes qu'aux organisations pour revendiquer une ville qui tient compte des besoins et des réalités des femmes en se dotant d'un Conseil des Lavalloises.»⁴ Le comité femmes de notre syndicat local, le SEECCM, a déjà donné son appui à cette campagne. Nous vous invitons maintenant à signer cette pétition. Pour joindre votre voix à cette démarche collective, rendez-vous sur la page suivante : <http://www.tclcf.qc.ca/loading.html> ◇

⁴ <http://www.tclcf.qc.ca/loading.html>

8 REVENDICATIONS POUR LE 8 MARS 2018

À L'APPROCHE DES ÉLECTIONS PROVINCIALES, LES BEAUX DISCOURS NE FONT PAS DISPARAÎTRE L'IMPACT SEXISTE DU NÉOLIBÉRALISME ET SES MESURES D'AUSTÉRITÉ. C'EST POURQUOI LE COLLECTIF 8 MARS, QUI REPRÉSENTE PLUS DE 700 000 FEMMES AU QUÉBEC, PORTERA HUIT REVENDICATIONS POUR LE 8 MARS 2018.

Pour contrer la pauvreté et favoriser l'autonomie économique des femmes :

- SALAIRE MINIMUM À 15\$ L'HEURE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE;
- UNE LOI-CADRE EN MATIÈRE DE CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL-ÉTUDES DANS UNE PERSPECTIVE D'ÉGALITÉ.

Pour enrayer la violence envers les femmes :

- ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES, Y COMPRIS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL;
- UN SYSTÈME DE JUSTICE ADÉQUAT POUR LES SURVIVANTES D'AGGRESSION SEXUELLE.

Pour que cessent le racisme et les discriminations :

- ACCÈS POUR LES PERSONNES SANS STATUT AUX DROITS DU TRAVAIL ET AUX SYSTÈMES DE SANTÉ, D'ÉDUCATION ET DE JUSTICE;
- POUR UNE PLUS GRANDE JUSTICE ENVERS LES FEMMES AUTOCHTONES.

Pour un réinvestissement massif dans les services publics et les programmes sociaux :

- UN RÉINVESTISSEMENT MASSIF DANS LES SERVICES PUBLICS, LA FONCTION PUBLIQUE ET LES PROGRAMMES SOCIAUX;
- UN FINANCEMENT ADÉQUAT ET RÉCURRENT DES GROUPES DE FEMMES ET DE DÉFENSE DE DROITS.

EN CE 8 MARS, JE M'IMPLIQUE ET JE REVENDIQUE L'ÉGALITÉ TANT QU'IL LE FAUDRA!

CENTRE D'AIDE ET DE LUTTES CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

DÉCLARATION DES CALACS

Sois le maillon d'une chaîne de solidarité, affiche ton engagement contre la violence sexuelle.

Accroche une chaîne de trombones à tes vêtements!

Chacun, chacune est concerné(e) par la violence sexuelle. Parce que les victimes brisent encore les chaînes du silence, nous invitons la population à sortir les trombones qui traînent dans un fond de tiroir, cachés dans l'ombre comme le sont trop souvent les agressions à caractère sexuel. Affichons notre engagement : accrochons une chaîne de

trombones à nos vêtements. Soyons les maillons d'une grande chaîne de solidarité.

Je m'engage :

3. J'interviens immédiatement lorsque je suis témoin d'intimidation, de harcèlement ou de tout type d'agression à caractère sexuel.

4. J'appuie les luttes menées dans ma région contre la violence sexuelle et je soutiens mon CALACS.

5. Je revendique l'éducation à la sexualité comme moyen essentiel pour prévenir les agressions à caractère sexuel. ◇

1. Je crois les victimes et j'adopte des attitudes aidantes quand je reçois un dévoilement d'agression à caractère sexuel.
2. J'exprime clairement mon désaccord lorsque j'entends des propos banalisant la violence sexuelle.

**SOIS LE MAILLON D'UNE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ,
AFFICHE TON ENGAGEMENT
CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE.**

ACCROCHE UNE CHAÎNE DE TROMBONES À TES VÊTEMENTS.



#CALACS
#OnVousCroit

www.rqcalacs.qc.ca

CES FEMMES SANS VOIX

OU SE CACHENT-ELLES ?

Par Catherine Savard, conseillère à l'information et à la mobilisation, Géographie



Elles sont là bas, au loin, parfois si loin qu'on ne les entend pas, elles sont sans voix.

On ne les voit pas, elles ne sont que des ombres. On ne les connaît que très peu, leurs limites nombreuses freinent leurs libertés restreintes!

Liberté d'entente! Liberté de parler! Liberté de penser! Liberté d'exister!

En 2013, Amnistie internationale confirme qu'il y a eu plus de 585 femmes exécutées sans aucune forme de procès dans 23 pays du monde! En 2013 seulement, 585 femmes exécutées dans le monde, dans NOTRE monde. Le temps a passé, on a oublié, on les a oubliées.

Selon Arvind Subramanian, premier conseiller économique d'Inde, il manque aujourd'hui statistiquement plus de 63 millions de femmes en Inde et plus de 21 millions de fillettes n'étaient pas désirées par leurs parents. Déséquilibre démographique principalement créé par des avortements sélectifs préférant les bébés garçons aux bébés filles. La naissance d'un enfant, peu

importe le genre, n'est-elle pas supposée être un des plus beau et le plus grand miracle de la vie?

Dans le township de Diepsloot en Afrique du Sud, plus de 40% des hommes du bidonville situé en périphérie de Johannesburg ont admis à Adrien Barbier, correspondant pour Le Monde Afrique, avoir violé une femme dans les douze derniers mois. Ce serait donc, dans la dernière année uniquement, beaucoup plus que les 49 660 agressions sexuelles officiellement dénoncées aux forces de l'ordre. Force de quel ordre en fait?



Mon 8 mars 2018 est pour elles... Que l'existence de notre monde leur rende justice!

L'existence des femmes, qui représentent 49% de la population mondiale, est intrinsèquement liée à celle des enfants qu'elles portent, mettent au monde, nourrissent et protègent pendant une des périodes de vulnérabilité la plus grande qui soit. Ignorer la situation des nourrissons et des enfants revient aussi à ignorer près de 30% des humains, bien que petits mais humains quand même, de la Terre, de notre terre.

Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) :

Près de 1,6 million d'enfants risquent de mourir de la famine cette année au Nigéria, en Somalie, au Soudan du sud et au Yémen.

Plus de 5000 enfants ont été tués ou blessés à cause des violences au Yémen, soit une moyenne de cinq enfants par jour depuis mars 2015.

Au Yémen, où une guerre civile fait rage depuis plus de trois ans, 1,8 million d'enfants souffrent de malnutrition aiguë. Dans le nord-est du Nigeria, où sévit le groupe

islamiste Boko Haram, on compte actuellement plus d'un demi-million d'enfants malnutris. Dans la Ghouta orientale, dernière enclave rebelle près de Damas en Syrie, on compte par centaine les enfants fragiles, squelettiques et cachectiques hospitalisés. Les soins et l'aide humanitaire parviennent au compte-gouttes, car les autorisations doivent provenir du régime et donc, plus souvent qu'autrement, ne proviennent pas.

Donner le choix entre la famine et l'absence de liberté est un faux débat. La tangente générale actuelle des sociétés, quelles qu'elles soient, est qu'il est rarissime qu'il y ait des progrès sans respect des droits fondamentaux. Mon 8 mars 2018 est donc pour toutes ces femmes et tous ces enfants meurtris, affamés, violés chaque jour dans le monde, otages de nos dérapes globales et collectives. ◊

LA PROSTITUTION AU CINÉMA

FRAGMENTS LITTÉRAIRES

Par Marie-Claude Gagnon, Cinéma



Le coût de la vie n'est pas le même, selon que l'on vive à New Delhi ou à Paris, dans le corps d'un chat ou d'une femme. La vie

d'un chat ne vaut pas grand-chose. N'entend-on pas souvent « ce n'est qu'un chat »? Il peut se tordre de douleur sous les coups de fouet ou les baffes d'une maladie, être né dans la rue, en quête perpétuelle de nourriture, mais « ce n'est qu'un chat ». Il peut bien crever.

Pour une femme, c'est un peu plus délicat. On n'en parlera pas en ces termes-là. Pas dans n'importe quelle géographie en tous cas.

J'ai vu le film *Anna*, avec Anna Mouglalis, laquelle incarne une photographe-reporter qui enquête sur le trafic humain en Asie - celui des femmes s'entend. Dur dur, ce film, mais ô combien nécessaire! Des petites filles qu'on enlève, dont on abuse, pour s'assurer qu'elles feront de bonnes esclaves sexuelles. Si ce n'est pas le cas, cette chair ne vaut plus rien. On les démembre, on les tue, après les avoir défigurées et maltraitées sauvagement. Et puis *next!* C'est la loi du commerce.

Des gamines que l'on vole, que l'on déshabille et que l'on rhabille pour l'exportation et le viol à répétition. Des enfants devenues des biens pour satisfaire des envies régulières, passagères, continues. Des jeunes filles pas mieux que

mortes, transformées en catins, qui ne reverront jamais plus les joues roses de leurs poupées. Des petites, si petites, minuscules, qu'elles n'existent plus sous les bottes crottées des bourreaux-commerçants et des consommateurs de chair fraîche.

Celles-là paient très cher leur incarnation.

Dans le documentaire *L'Imposture* de Ève Lamont, une fille retrouve la voix, mais n'a plus de peau. Il arrive qu'elle donne des massages avec tout ce que cela suppose de doigté, de disponibilité, d'ouverture. On dit que c'est un choix. Elle dit devoir tout faire avec ses clients, y compris ce qu'on n'ose pas dire, mais qu'on n'hésite pas à lui

imposer, à elle. Besogner ainsi, à froid, est très difficile. Elle achète ce qu'elle peut pour s'éthérer et se vend bien souvent par l'entremise d'un agent qui la fera danser et se courber sur les trottoirs. Il la fera aussi chanter, bien qu'il n'aime pas sa voix. Il exige surtout qu'elle prenne des airs de vous savez quoi. L'argent coule à flot et, pourtant, lui revient en maigrelettes sommes. C'est un cercle vicieux. Lorsque, par une volonté extraordinaire, elle s'en déprend, cette fille se retrouve à vif, ne sent plus sa peau. On dit que c'est sa faute. On dit que c'est un choix. Comme Ève Lamont, je suis tentée de penser qu'il s'agit d'une imposture.

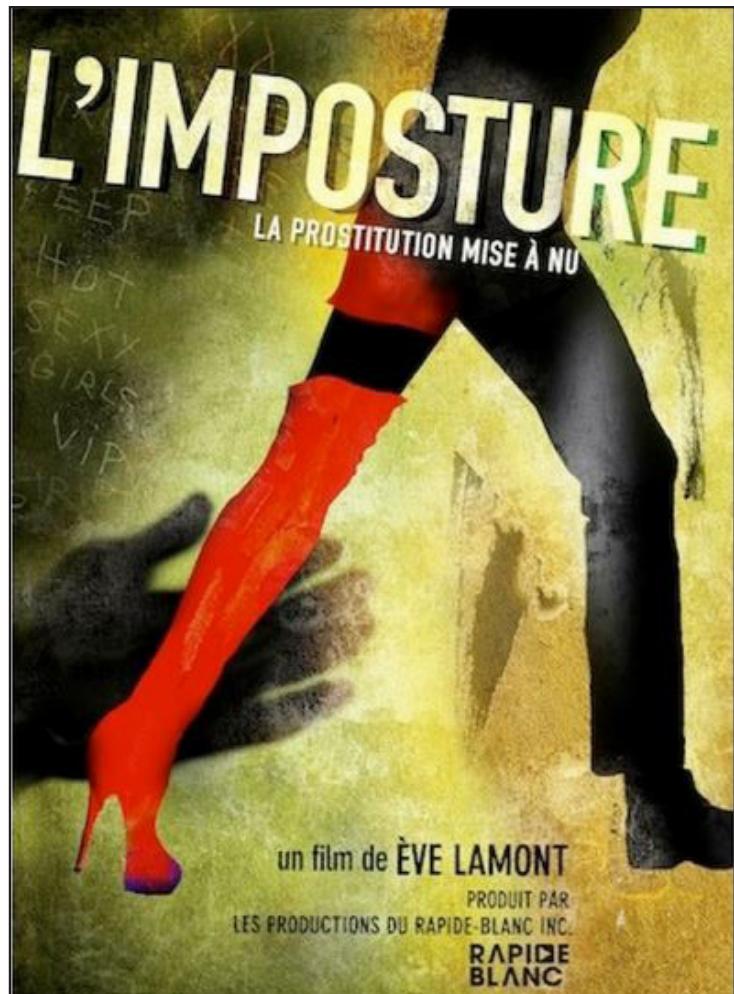
Lorsqu'il est question de prostitution sur les écrans de cinéma, on n'a malheureusement pas le souci, comme Ève Lamont, de refléter la réalité des filles et des femmes qui exercent ce métier. Je reste toujours étonnée de constater à quel point la prostitution est banalisée dans les films, toutes nationalités confondues. Rien de plus normal que de se vendre « au sexe fort » pour lui faire du bien. Dans les pays occidentaux soi-disant libres et émancipés sexuellement, on nous présente la jeune prostituée telle une femme qui choisit de gagner sa vie de cette façon. *Broadway Therapy*, de Peter Bogdanovich, n'y échappe pas.

Une escorte issue d'une famille dysfonctionnelle de Brooklyn atterrit dans la mirobolante galaxie de Hollywood. Elle y rencontre un

metteur en scène extraordinaire qui fait appel à ses services particuliers et qui la sauve, rien de moins. Elle pourra désormais faire l'actrice, bien que son aura de vie antérieure la suivra et fera éclater l'existence de tous ceux qui l'entourent, certains même qu'elle ne connaît pas.

Il faut bien sûr prendre en considération le genre, puisqu'il s'agit d'une comédie. Les traits sont exacerbés

et on y présente les clichés pour en rire. Mais à force de rester collés à ces figures caricaturales, n'y a-t-il pas le risque de les entretenir et de ne jamais nous donner accès (le cinéma reste l'un des arts les plus accessibles) à d'autres étages d'analyses, et surtout, à de nouveaux modèles? ◇



L'ORIGINE D'UN CRI

Par Maude Arsenault, Français et littérature



Dieu merci, c'est plutôt rare qu'on crie en classe. Du moins, dans la mienne. Quand ça se produit, le cri, de deux choses l'une : ou

Mercure entre en rétrograde ou il neigera, c'est ce qu'on dit. La prof, elle, s'énerve assez rarement. Le cri est réservé aux grandes occasions.

J'aurais eu du mal à croire, avant la session dernière, que le cri le plus mémorable se serait produit dans le cadre d'un cours sur le réalisme, lors de la présentation d'une peinture datée du XIX^e siècle ; j'aurais eu du mal à croire, à l'ère de ci et de ça, qu'une « vieille affaire » allait provoquer une déferlante de gloussements chez ces jeunes adultes qui sont, affirme-t-on partout, les plus grands déniés de l'humanité.

Mais c'est bien dans la clameur, la pudibonderie générale et les remarques de fins esthètes (check la touffe, el gros) que fut accueillie cette toile de Courbet. À leur décharge, ces commentaires étaient prévisibles, voire attendus : ces esthètes ayant été exposés, depuis leur origine à eux, à ce « système sadien » dont nous entretient souvent Michel Houellebecq, à ce fantasme officiel dans lequel les



Mention de source : Thomas Coex AFP/Archives
Tableau *L'Origine du monde* de Gustave Courbet (1866)

« chattes épilées et baveuses » (*Les particules élémentaires*) sont lisses, glabres et d'allure prépubère ; moins habitués aux planches anatomiques présentant les organes internes (ovaires, utérus) en vue transversale qu'aux close-ups de films porno. Or, *L'Origine du monde* n'est ni didactique ni pornographique ; le sexe est présenté hors contexte, et l'œuvre ne cherche ni à instruire, ni à faire jouir. Que faire alors sauf s'en esclaffer ? Car en-dehors de ces contextes bien précis, les organes génitaux, en particulier ceux de la femme, créent encore un malaise et sont sujets à la censure.¹ Pour citer

Maude Lebowski : « *The word itself makes some men uncomfortable. Vagina.* »

J'en reviens au cri. Plus haut d'une octave, il provient d'une étudiante assise à l'avant de la classe. Elle détourne la tête, horrifiée, et se cache ses yeux. « Je ne peux pas voir, je ne peux pas voir ! OH ! »

Je ne peux pas voir, je ne peux pas voir. Notez l'auxiliaire modal choisi, qui exprime non pas la volonté, le

Courbet a été censurée sur Facebook : <http://www.lapresse.ca/international/europe/201801/30/01-5151955-facebook-devant-la-justice-pour-censure-d-un-tableau-en-france.php>

¹ Encore récemment, la toile de

désir de (ne pas) regarder, mais l'impossibilité de le faire. Elle ne *pouvait* pas voir ce sexe, celui est qui pourtant le sien.

Je m'intéresse à elle, à cet instant précis, à celle qui ne *peut* pas voir. À celle qui n'a jamais vu, n'a jamais osé voir. Car ce sexe qui sent, qui sue, qui saigne, qui sécrète, c'est laid, ça fuit la honte, ce n'est pas présentable, c'est grotesque, ce n'est pas féminin.

Me viennent en tête, à cet instant même où ce cri se pousse, ces chiffres qui donnent aussi envie de hurler : selon une récente étude française, 35% des femmes n'ont jamais vu leur clitoris, le seul organe de leur corps uniquement dédié au plaisir, et plus surprenant encore, 20% ne savent pas où il se trouve.² Objet de désir, vierge à prendre : celle qui ne se connaît pas attend, comme dans les contes ; forcément, elle sera découverte, révélée, initiée, défrichée par l'autre, celui qui saura, qui lui montrera. Virginie Despentes, dans son essai *King Kong théorie*, met le doigt sur cette question centrale du lien entre la connaissance de soi et la sexualité :

Comme ça, tout le monde est mal à l'aise : les garçons qui se demandent bien comment s'y prendre, et les filles, frustrées de ce qu'ils ne connaissent pas mieux qu'elles-mêmes leurs propres anatomies, et leurs domaines fantasmagoriques.

² Étude menée par le laboratoire Terpan sur 500 femmes. <http://www.terpan.fr/fr/la-femme-et-son-intimité/>

[...] *Et si on ne sait pas ça de soi, qu'est-ce qu'on connaît de soi, au juste? Quel contact établit-on avec soi-même quand son propre sexe est systématiquement annexé par un autre?*³

Méconnaissantes de leur anatomie et du fonctionnement de leur propre corps, il n'est donc pas surprenant que seulement 65% de femmes hétérosexuelles déclarent atteindre l'orgasme lors d'une relation sexuelle⁴, et on croit maintenant que ce pourcentage «d'orgasmes déclarés» pourrait même être beaucoup plus bas. En effet, lors d'une étude clinique sur la réponse orgasmique, la neuroscientifique américaine Dr Nicole Prause a fait une découverte fortuite : beaucoup de femmes qui déclaraient avoir ressenti un orgasme durant l'étude n'en présentaient en fait aucun signe clinique. Selon Dr Prause, ces femmes ne feignent pas : elles ne sauraient tout simplement pas ce qu'est un orgasme.⁵ Pas surprenant, quand on se fait marteler depuis toujours, dans les magazines féminins comme dans une certaine psychanalyse, que l'orgasme féminin est complexe, ramifié, mystique, «dans la tête» ; en somme, que la jouissance féminine est une vue

de l'esprit. En termes de révolution sexuelle, nous sommes, disons, loin de la coupe aux lèvres.

Et maintenant, on fait quoi, à part signer des pétitions? On en appelle à une révolution du désir féminin, mais on fait quoi, concrètement, pour que «ce soit à nos désirs et à nos amours qu'en ensemble, hommes et femmes, nous disions «oui»»⁶ si une bonne proportion de femmes les ignorent, ces désirs? Je pense à cette étudiante, née avec la réforme, et qui n'a donc jamais eu de cours d'éducation sexuelle. Aux pinottes qu'on jette aux enseignants pour qu'ils se débrouillent avec cette patate chaude : n'importe qui, n'importe quand, n'importe comment, mais arrangez-vous pour leur parler de cul à m'ment d'nné. Je pense à cette formidable série norvégienne d'éducation sexuelle, *Pubertet*, qui ne passerait jamais ici. Au Dr Réjean Thomas, qui tire la sonnette d'alarme dans tous les médias depuis une décennie. Comme enseignante, je pense à ces cris, ceux qu'on souhaiterait ne plus entendre, comme celui d'une jeune femme qui, pensant hurler sa pudeur, révèle la honte de son corps. Et je me dis qu'il serait plus que temps qu'on l'éclaire, ce *dark continent* qui n'a peut-être jamais été noir, mais simplement noirci.

Sur ce, comme le disait Despentes, salut les filles... en attendant que toutes les journées soient les nôtres, bonne route. ◇

³ Virginie DESPENTES, *King Kong théorie*, Le livre de poche, Paris, 2006, p. 104.

⁴ David A. FRÉDERICK et al., *Differences in Orgasm Frequency Among Gay, Lesbian, Bisexual, and Heterosexual Men and Women in a U.S. National Sample*, dans *Archives of sexual behavior*, 2017, <https://link.springer.com/article/10.1007/s10508-017-0939-z>

⁵ Olivia SOLON, *How do women really know if they are having an orgasm?* The Guardian, 2016, <https://www.theguardian.com/lifeandstyle/2016/nov/25/female-orgasm-research>

⁶ <https://www.etmaintenant.net/>



LA POÉSIE DU GENRE

Par Murielle Chan-Chu, Français et littérature

“Gender is the poetry each of us makes out of the language we are taught.”¹

— Leslie Feinberg

Trans Liberation: Beyond Pink or Blue

¹ Traduction libre : Le genre est la poésie que chacun de nous écrit à partir du langage que nous avons appris.

Penser à l'origine du monde et la reléguer essentiellement à la fonction reproductive de la femme m'a toujours dérangée dans la mesure où la femme, même immortalisée dans un tableau de Gustave Courbet, ne prend signification qu'à travers son sexe bien que ce tableau vise à offrir un portrait réaliste sans embellissement ni idéalisation du sexe féminin. Or, pourra-t-on extirper la femme de son rapport à l'homme? Pourrait-on penser le genre comme une poésie qui s'écrit selon notre propre interprétation de notre identité?

Inspirée par le test Bechdel (www.bechdeltest.com), aussi appelé the Mo Movie Measure ou le Bechdel Rule, élaboré par la bédéiste américaine Alison Bechdel dans sa célèbre série-bd *Dykes to watch out for* et connu pour avoir ébranlé la façon de consommer des objets culturels qu'ils soient littéraires ou cinématographiques, je me suis donné la mission depuis plusieurs années de ne mettre à l'étude – autant que possible – que des œuvres écrites par des femmes au

risque de paraître incendiaire. Pour qu'une œuvre réussisse le test, il faut qu'elle réponde à trois critères :

1. L'œuvre doit comporter au moins deux personnages féminins (qui ont des prénoms de préférence)
2. Qui se parlent et discutent
3. D'autre chose que d'un homme¹.

Bien sûr, il ne suffit pas que l'auteure soit femme et qu'il y ait des personnages féminins : celles-ci doivent avoir une identité, des paroles et des pensées signifiantes pour ainsi devenir le personnage-sujet de leur propre récit.

Femme-Féminité-Féminisme

À la lumière de cette décision, j'amorce l'étude d'une œuvre questionnant le genre en interrogeant

les étudiants-es sur leurs conceptions de la femme, de la féminité et du féminisme.

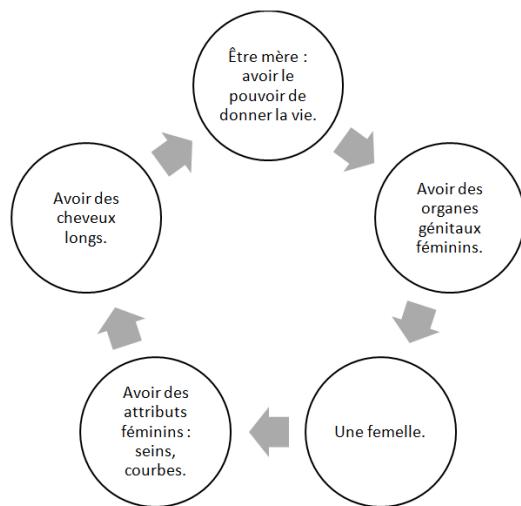
- Qu'est-ce qu'une femme pour vous?
- Qu'est-ce que la féminité pour vous?
- Qu'est-ce que le féminisme pour vous?

Les interroger, c'est percevoir des regards anxieux dans leurs grands yeux; c'est entendre des rires maladroits dans la classe; c'est les confronter à trois questions qu'ils et elles se posent rarement.

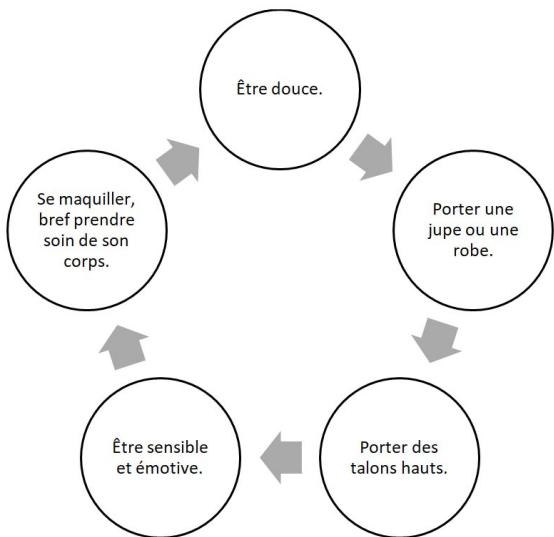
Et après les dix minutes de remue-ménages, nous observons ensemble avec une grande curiosité le résultat de leurs conceptions mises sur des affiches collées aux murs de la classe.

¹ Traduction libre des trois critères du test de l'anglais : (1) Two female characters (preferably named), (2) Who talk to each other, (3) About something other than a man.

Une femme, c'est :



La féminité, c'est :



Le féminisme, unanimement dit par les étudiants-es, est la définition qu'ils ont trouvée dans le dictionnaire et celle entendue dans les médias, soit un mouvement de femmes visant l'égalité entre les hommes et les femmes. Mais, comment leur dire qu'il existe plusieurs féminismes, et que celui proposé par le dictionnaire se réduit à une dimension simpliste alors que le féminisme est bien plus complexe qu'on ne le croit? (Suite à la page 22)



Mention de source : Collectif 8 mars.

NOËL AU CHALET! - P



PARTY DES FÊTES 2017

L'INFORMO, mars 2018



(Suite de la page 19)

Mise en commun en grand groupe

Je me sers de cobaye, me tourne vers l'autodérision pour faire ressortir l'absurdité de leurs réponses.

Je ne suis pas une femme
parce que
je n'ai pas d'enfant – et surtout –
parce que
je n'ai pas l'intention d'en avoir.

Je ne suis pas une femme
parce que
je n'ai plus de cheveux longs depuis au moins six ans,
et d'ailleurs,
qu'est-ce que des cheveux courts, qu'est-ce que des cheveux longs?

Je ne suis pas une femme
parce que
mon ADN chinois ne m'a pas muni de seins renflés et de courbes
ni devant ni derrière

Je ne suis pas féminine
parce que
ma voix n'est pas douce : elle est rauque, enrouée le matin en sortant du lit
et parfois même durant les premières minutes de cours

Je ne suis pas féminine
parce que
je ne me maquille pas

Je ne suis pas féminine
parce que
je ne porte pas de jupe, je préfère le pantalon, le pantacourt

Je ne suis pas féminine
parce que
je ne suis pas émotive – je pleure rarement –
je préfère tendre le mouchoir à l'autre
- Tiens un kleenex.

Je ne suis – donc – pas une femme féminine
pour vous.

Ain't I a woman ? comme le disait bell hooks

- Alors que faites-vous des ménopausées, des stériles, de celles qui peuvent avoir des enfants, mais qui n'en désirent pas, des transgenres, des intersexes, des hommes qui se déclarent femmes tout en apparaissant masculins?

Que faites-vous des garçons qui ont des cheveux longs, qui pleurent, qui ont des voix douces, qui se maquillent, qui portent des boucles d'oreille?

Après ces questions, le ridicule résonne à leurs oreilles et tous se ravisent et rigolent dans un malaise éclairant.

- Et qui se dit féministe dans la classe, levez la main?!

Quelques mains peinent à s'élever. Quelques garçons, quelques filles.

- Et les autres? Si vous n'avez pas levé votre main, est-ce parce que vous ne voulez pas que les femmes aient les mêmes droits que les hommes, si l'on se rapporte à votre définition du féminisme?

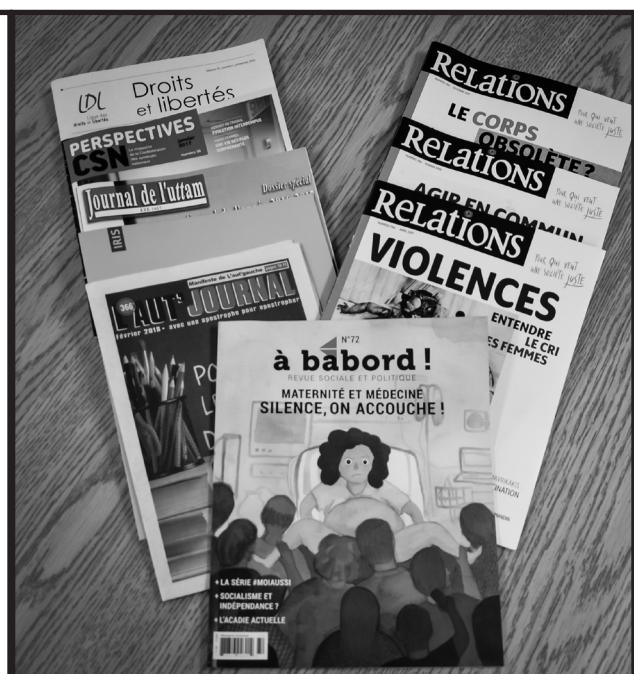
Depuis que je lance ces discussions embryonnaires, il m'apparaît désormais clair que les noms « homme » et « femme » demeurent à jamais polysémiques tout en étant dénués de sens et que plonger les étudiants-es dans l'exploration des enjeux liés au genre, c'est les pousser à déconstruire les codes établis par la norme, c'est leur apprendre à jouer avec eux et à les interpréter à leur manière pour ainsi débusquer la poésie de chacun. ◊

UN PEU DE LECTURE

Les magazines du local syndical

Votre syndicat local est abonné à un certain nombre de revues qui pourraient vous intéresser et qui peuvent vous être prêtées le temps d'une lecture. N'hésitez pas à passer pour les consulter ou les emprunter. Vous trouverez entre autres les titres suivants comportant plusieurs numéros dont les plus récents :

- À Babord!;
- Relations;
- Fractures (IRIS);
- Droits et libertés;
- Carnets (FNEEQ);
- Perspectives (CSN);
- Journal de l'uttam;
- Les nouveaux cahiers du socialisme.



SEXISME ORDINAIRE ET ENSEIGNEMENT

Par Simon Leduc, Français et littérature



Des fois, quand je croque dans une carotte au dîner avec mes collègues, je me trouve assez chanceux pour penser que tout ce qui se dit dans les médias à propos du sexisme et de ses violences, ça ressemble presque à de la Fake news avec un signe de tic-tac-toe collé à gauche. Parce que pour vrai, les gens qui sont là, autour de moi, n'ont pas seulement fait des mémoires et des thèses sur l'usage du palimpseste dans le nouveau roman français ou sur la cartographie géopoétique de la littérature migrante du Québec tranquillement postrévolutionnaire; ces gens-là savent vivre.

Ça fait que je m'emporte des fois à penser qu'on est un lieu d'exception, que la vérité et la justice sont à leur place et que la révolution est juste au bout du corridor. Sauf qu'il arrive que je tombe sur des lectures qui me rappellent que mon bel idéalisme reste rempli d'angles morts. L'an dernier, Julie Boulanger et Amélie Paquet ont publié *Le bal des absentes*, un recueil d'essais dans lequel elles dénoncent la marginalisation des écrivaines dans le corpus enseigné au collégial. « Force



Mention de source : Catherine Savard

est d'admettre que le cégep nous conforte trop souvent dans l'idée qu'on ne peut pas enseigner des textes d'écrivaines de périodes allant du Moyen Âge au XIX^e siècle, sous prétexte qu'elles étaient à peu près inexistantes. Il suffit de sortir un peu des sentiers battus pour constater qu'elles étaient là, mais avaient été invisibilisées au fil des ans. »¹

À cet égard, il est vrai que je garde certains réflexes conservateurs. Tu jettes un œil sur ma bibliothèque et tu vois vite que mon imaginaire est constitué par un point de vue mâle. En quoi cela consiste-t-il? Je pourrais donner l'exemple d'un Stephen King lu cet hiver. Son bestseller *It*

insiste tellement sur la beauté de Beverly, seul personnage féminin d'importance de l'œuvre, qu'elle ne semble pas se connaître d'autre qualité, si bien qu'elle ne trouve rien de mieux à faire que de copuler successivement avec les six autres garçons de la bande des Losers afin de les garder unis quand les temps deviennent durs². Voilà bien une manifestation de l'héroïsme au féminin qui convient au cadre patriarcal : l'esprit de sacrifice.

Au XIX^e siècle, Balzac, qui peuple pourtant sa *Comédie humaine* de plusieurs personnages féminins mémorables, affirme quant à lui : « La femme est un délicieux instrument de plaisir, mais il faut en connaître les frémissantes

¹ Boulanger, Julie et Amélie Paquet, *Le bal des absentes*, La Mèche, coll. L'Ouvroir, 2017, p. 19

² King, Stephen, *It*, new York, Scribner, 2017

cordes, en étudier la prose, le clavier timide, le doigté changeant et capricieux.»³ Je ne prétends pas que Jerry Sklavounos ou Gilbert Rozon sont de grands lecteurs balzaciens, mais il semble qu'ils aient eux aussi appris à voir la femme comme un simple jouet voué à les satisfaire.

Les exemples de ce genre de vision machiste pourraient être multipliés et je suis convaincu que la grande majorité de mes collègues savent les repérer et les exposer de manière critique quand il s'agit d'en traiter en classe. Mais voilà, a-t-on toujours le temps de traiter de tels propos? Le prend-t-on vraiment, surtout quand il s'agit de passages qu'on considère finalement marginaux par rapport à l'essence de l'œuvre? Et alors, si on prend l'habitude de banaliser le mépris sexiste en en faisant une parenthèse, n'en vient-on pas à reproduire dans notre enseignement une violence qu'on retrouve dans tant de sphères de la vie quotidienne? Peut-on vraiment enseigner des classiques sans s'attarder à leurs pendants sombres?

Je parle ici de sexismes, mais je pourrais tout aussi bien évoquer le malaise que produit la rencontre d'un racisme de convention dans de grandes œuvres de la littérature européenne. Quand les mains se lèvent en classe pour savoir ce qu'est un Maure ou un Sarazin dans

la poésie médiévale et pourquoi on semble à ce point les détester, quand on cherche à comprendre ce que Molière a tant à reprocher aux têtes de Turcs, je me trouve toujours face à des parts d'ombre qu'il me semble de plus en plus nécessaires d'analyser. Le défi est alors d'explorer des textes qui, malgré leur grandeur à plusieurs égards, reflètent toujours les contradictions de leurs époques, contradictions qui animent toujours nos sociétés.

Les œuvres que l'on fait lire comportent leur part de violence et il me semble de plus en plus qu'il importe de s'intéresser tout autant aux jugements aveugles d'auteurs canoniques qu'à leurs prouesses stylistiques. En ce sens, ce sont souvent des personnages secondaires qui attirent mon attention. Laudine, dans le *Chevalier au Lion*, a beau être absente d'une bonne part du récit, sa force n'en reste pas moins remarquable quand elle rejette le puissant Yvain, lui dont on chante la gloire et les exploits, mais qui oublie de revenir à la maison pendant plus d'un an. Il y a une réelle puissance dans cette capacité à imposer ses limites et à chasser celui-là même qui s'était présenté comme le sauveur du royaume.

Mais j'ai beau vouloir porter un regard critique par rapport à la représentation de la femme, la majorité du temps, je le fais en fonction d'écritures masculines. Pourquoi? Par habitude? Paresse? Manque de curiosité? Un peu tout

ça, mais aussi parce que c'est ce qu'on m'a enseigné. Ma formation, autant celle que j'ai reçue de femmes que d'hommes, m'a présenté des écrivains plutôt que des écrivaines.

Comme le disent Paquet et Boulanger dans le *Bal des absentes*, si les autrices sont peu mises au programme, ce n'est pas parce qu'elles n'existent pas ou que leurs œuvres sont moins pertinentes, mais parce qu'on ne prend pas la peine de les lire véritablement. C'est peut-être quelque chose qui manque au sein de notre département : un espace d'échange portant non pas sur nos pratiques pédagogiques, mais sur le contenu même de nos cours. Un moment de rencontre pour parler d'autrices dont on ne parle pas assez, d'œuvres ouvrant sur d'autres horizons que les canons auxquels nous avons été formés. Ces échanges ont parfois lieu de manière informelle, mais pourquoi ne pas se trouver des moyens pour mieux communiquer nos découvertes? Après tout, dans les dernières sessions, les réactions les plus vives en classe sont survenues suite à la rencontre de la poésie de Josée Yvon, à la présentation des idées de Simone de Beauvoir ou encore, quand nous avons exploré l'histoire de la langue française et sa condescendance à l'égard de la femme. Il y a, dans nos classes, une réelle curiosité pour ces idées qui font écho à des enjeux sociaux actuels. À nous de nourrir cet enthousiasme. ◇

³ Balzac, Honoré, *Physiologie du mariage*, Paris, Gallimard, 448 p.

LE CALENDRIER DE L'HIVER

SEMAINE DE RATTRAPAGE OU SEMAINE DE RELÂCHE?

Par Sylvain St-Amour, responsable à l'information et à la mobilisation



Pour une deuxième année consécutive, une semaine complète de rattrapage apparaît à notre calendrier de la session d'hiver. Lors de l'assemblée générale du 16 janvier dernier, les profs ont discuté de sa reconduction à la session d'hiver 2019. Si certaines interventions ont porté sur la pertinence sur le plan pédagogique de regrouper plusieurs journées de rattrapage en un seul bloc, plusieurs autres ont porté

sur l'importance de la conciliation travail-famille en raison de la semaine de relâche au même moment dans plusieurs commissions scolaires de la région. Il a toutefois été souligné que le statut même de la semaine de relâche ne permet pas aux enseignants d'être libérés de leur engagement envers leurs étudiants, leur département et le collège.

Les préoccupations des profs quant à la nature de cette semaine sans cours ont été soumises à la Commission des études qui créera

un sous-comité dès le début de l'automne 2018 pour examiner les différentes formules et articulations possibles.

Il est donc à noter que la semaine de rattrapage du 5 au 9 mars 2018 est soumise aux mêmes conditions et obligations que celle de l'an dernier où, à pareille date, notre responsable à l'application de la convention collective, François Pépin, nous donnait, en mars 2017, quelques précisions à ce sujet dans son article intitulé *Un prof, c'est disponible quand?*

UN PROF, C'EST DISPONIBLE QUAND ?

Par François Pépin, responsable de l'application de la convention collective



À l'approche de notre semaine de rattrapage scolaire, calendrier que nous allons expérimenter pour une deuxième fois cette année dans l'histoire du Collège Montmorency, j'ai pensé vous partager quelques informations pour guider votre planification et votre conciliation travail-famille.

En conformité avec notre convention collective en vigueur

(2015-2020) il est important de garder en tête qu'en dehors de la période de vacances qui se situe entre le 15 juin et le 1^{er} septembre (art. 8-2.05), nous sommes réputés disponibles au travail. Nous avons habituellement nos vacances d'été à partir du 13 ou du 14 juin jusqu'au 15 août de chaque année scolaire. À cette période de vacances, s'ajoutent les journées fériées comme : le jour de l'An, le Vendredi saint et le Lundi de Pâques, la Journée nationale des patriotes, la fête du Travail, l'Action de grâce et le jour

de Noël. La fête nationale s'ajoute au nombre des journées de congé étant donné qu'elle arrive pendant nos vacances estivales normales.

Qu'en est-il de notre disponibilité en dehors de ces quelques journées et les vacances officielles ? Quelles sont nos obligations durant la semaine de rattrapage ? À moins d'avis de la Direction, et selon l'article 8-3.00 (disponibilité) de la convention collective, nous devrions être disponibles pour réaliser nos tâches habituelles

d'enseignantes et d'enseignants.

8-3.01 *l'enseignante ou l'enseignant est disponible 32 heures et demie par semaine. Pour celles et ceux qui travaillent à temps partiel, le calcul se fait au prorata de la charge.*

8-3.02 *L'enseignante ou l'enseignant doit être à la disposition du Collège du lundi au vendredi.*

8-3.06 *L'enseignante ou l'enseignant remplit normalement sa tâche dans les locaux du Collège.*

C'est ici qui toute la subtilité de notre convention prend son sens ! Le travail normal d'une enseignante ou d'un enseignant est bien défini aux articles 8-4.00 et suivants (Tâche d'enseignement). Donc après avoir rempli vos obligations professionnelles, faites en sorte que ce soit facile de vous rejoindre et d'être capable de répondre, par le moyen de communication que vous privilégiez, à vos messages. La population étudiante présente au collège sera probablement marginale, mais gardons en tête que nous travaillons toute la session pour favoriser leur réussite et qu'en ce sens, nous devons répondre par notre disponibilité.

Profitez pleinement, en famille ou entre amis, des joies de cette pause hivernale pour bouger et prendre l'air frais. Nous avons la chance de travailler de façon professionnelle et autonome. ◇



les éditions du remue-ménage
editions-rm.ca | info@editions-rm.ca

NOUVEAUTÉ • EN LIBRAIRIE LE 13 MARS 2018

LIBÉRER LA COLÈRE

Sous la direction de Geneviève Morand et Natalie-Ann Roy

La colère des femmes peut-elle exister ? Pas encore. Révoltant constat que font les trente-cinq auteures de *Libérer la colère*. Combien de temps durera cette archaïque assignation à la résilience ? Parce qu'on continue d'enseigner aux femmes à râler leur colère. On le sait bien, une fille qui se fâche, c'est laid. Elle doit avoir ses règles, elle exagère sûrement, de toute manière tout le monde sait qu'elle est folle, non ?

Qu'à cela ne tienne ! Dans un geste solidaire et libérateur, les auteures réunies par Geneviève Morand et Natalie-Ann Roy mettent en commun leurs expériences de la colère. Elles nous livrent avec générosité leurs réflexions sur les priviléges, la maternité, le racisme, la santé, les violences sexuelles qu'on leur a demandé d'encaisser en silence... Leur quotidien, comme celui de leurs contemporaines, est ponctué de préjugés du fait qu'elles sont femmes. Et elles en ont marre. Dans ce livre safe space, elles se permettent d'explorer dans l'espoir de démocratiser le cri. «Nous sommes des milliers, prise de parole assumée», disent-elles.

Les auteures insistent : la colère des femmes est non seulement justifiée, mais hautement souhaitable. Ouvrez la digue ! Dans une véritable épistéologie de la colère, elles nous démontrent comment celle-ci peut harmonieusement cohabiter avec des sentiments comme l'amour, l'ambition, l'empathie. Elles explorent les formes que peut prendre la colère au-delà des rugissements : établir nos limites, élaborer des projets, bien nous entourer. Elles nous enjoignent à mettre à plat l'injonction patriarcale au sourire forcé, au sourire figé. Bref, la colère, mise en commun, nous sauve.

Car il est là le nerf de la guerre. La colère est le dernier tabou qui afflige les femmes. – Élodie Gagnon

Alors que pour moi, et pour toutes celles qui ont trouvé la force de contracter ce puissant muscle, la colère sert aussi à se propulser en avant en se disant : PLUS JAMAIS. – Pénélope McQuade

Je ne dois surtout pas me fâcher. Car le privilège d'être enragé.e n'appartient pas encore aux minorités. – Cathy Wong

Geneviève Morand
Natalie-Ann Roy



ISBN 978-2-89091-620-3 • 216 pages • 13 x 19 cm
20,95\$ • Également en ePub et PDF

Avec des textes de Dalla Awada, Laurence Bergeron, Emilie Sarah Caravechia, Natacha Clitandre, Sabrina Clitandre, Yolande Cohen, Alexa Conradi, Toula Dimonis, Anne Florentin, Kristen Ford, Élodie Gagnon, Amélie Gillenn, Andréanne Graton, Gaëlle Graton, Véronique Grenier, Marilyse Hamelin, Mariane Labrecque, Aurélie Lancôt, Marie-Laure Landais, Marie-Claude Lortie, Melissa Mollen Dupuis, Geneviève Morand, Pénélope McQuade, Kaligirva Namahoro, Véronique Pilon, Noémie Pomerleau-Cloutier, Marianne Prairie, Natalie-Ann Roy, Shahad Salman, Carole Stratis, Josiane Stratis, Elkahna Talbi (Queen Kal), Danielle Veilleux, Jocelyne Veilleux et Cathy Wong.

LANCÉMENT
vendredi 16 mars • 18 h
Librairie Zone libre
262, Sainte-Catherine Est, Montréal

LA RENTRÉE : VOUS LE SAVEZ !

MAIS LE SAVIONS-NOUS TOUS?

Par François Pepin, responsable à l'application de la convention collective



La rentrée de la session d'hiver a été passablement mouvementée. C'est bon pour la mobilisation, mais ça laisse aussi des séquelles dans nos tâches pour la session qui vient.

Voici un petit guide des clauses à garder en mémoire lors des prochaines répartitions de tâches. Soyez confiants pour l'avenir; les rentrées seront, nous le souhaitons tous, plus harmonieuses.

Extraits de la convention collective 2015-2020 Personnel enseignant, FNEEQ, CSN/CÉGEP. *Vous verrez en italique les commentaires syndicaux*

8-6.01

La charge annuelle d'enseignement

b) la charge d'enseignement annuelle d'une enseignante ou d'un enseignant peut, quand l'enseignement l'exige, être répartie inégalement entre la session d'automne et la session d'hiver, mais cette répartition inégale ne peut avoir pour effet, à moins d'entente contraire entre le Collège et le

Syndicat, de faire assumer à une enseignante ou un enseignant à temps complet plus de cinquante-cinq (55) unités au cours d'une même session;

c) le Collège ne peut exiger d'une enseignante ou d'un enseignant sans son accord, pour la session d'hiver, une charge d'enseignement qui aurait pour effet de lui faire assumer une charge d'enseignement annuelle supérieure à quatre-vingt-cinq (85) unités;

8-6.03

Une fois déterminé le nombre d'enseignantes et d'enseignants alloué à un département, la charge d'enseignement de ce département est répartie équitablement entre les enseignantes et enseignants de ce département.

Cette répartition est faite par le département et soumise au Collège pour approbation. Elle tient compte, s'il y a lieu, des dégrèvements de charge d'enseignement.

Vous êtes, en tant que département, responsable de la répartition. L'allocation obtenue confirmée dans Colnet, permet de confirmer tous les enseignants,

sauf la fraction résiduelle, à un temps complet session, à moins de refuser une portion de tâche.

8-6.04

Au moins quarante-cinq (45) jours avant le début de chaque session régulière, le Collège informe par écrit l'enseignante ou l'enseignant du ou des cours qu'elle ou il aura à donner, sauf dans le cas d'une enseignante ou d'un enseignant mis en disponibilité et non replacé.

Sans oublier la clause 6-1.02 qui se termine ainsi :

La charge individuelle de travail d'une enseignante ou d'un enseignant à temps partiel calculée selon l'Annexe I - 1 ne peut entraîner un ETC inférieur à celui résultant de la charge qui lui est confiée au début de la session, à moins que la baisse des inscriptions aux cours impliqués ne conduise à une diminution du nombre d'heures de prestation (HC).

8-6.05

Au moins cinq (5) jours ouvrables avant le début de chaque session, l'horaire de l'enseignante ou de l'enseignant est rendu disponible sur support informatique. ◇

UN SALAIRE POUR TERMINER VOTRE MAÎTRISE ?

C'EST POSSIBLE!

Par Marc-André Fortier, conseiller à l'application de la convention collective



Tel que prévu à l'article 7-6.00 de notre convention collective, *Dispositions relatives au congé pour l'obtention d'un diplôme donnant accès aux échelles « avec maîtrise » et à l'échelon 18*, un professeur en voie de terminer son diplôme de maîtrise peut faire une demande de congé avec salaire. Cette année, notre fédération, la FNEEQ, dispose de 24,84 ETC afin de répondre aux demandes provenant de l'ensemble du réseau collégial. Si vous êtes dans cette situation ou si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à passer nous voir ou à nous écrire. Pour plus de détails, vous pouvez aussi consulter l'article 7-6.00 de notre convention collective qui se trouve en ligne : vous pouvez y accéder à partir de la page web de notre syndicat www.seecm.org.

7-6.01 Une enseignante ou un enseignant peut bénéficier d'un congé avec salaire pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise selon les modalités prévues au présent article.

7-6.02 Au plus tard le 15 mai, l'enseignante ou l'enseignant achemine au Comité paritaire de placement un projet de formation accompagné d'un avis du Collège confirmant la reconnaissance aux fins de la rémunération du diplôme de maîtrise visé par le projet.

7-6.04 À la suite de l'acceptation du projet de formation par le Comité paritaire de placement, le Collège accorde à l'enseignante ou l'enseignant un congé

avec salaire pour la durée du projet de formation.

7-6.05 Le projet de formation peut être à temps complet ou à temps partiel. La durée du projet peut être une (1) session sans dépasser quatre (4) sessions. La poursuite du projet de formation est conditionnelle à sa réussite. La vérification de la réussite du projet est faite par le Collège, qui en informe le Comité paritaire de placement. ◇



CLEFS D'AUTONOMIE

Par le comité École et société : Josée Chevalier, Pascal Chevrette, Madeleine Ferland, Sonia Labrecque, Chantale Lagacé

Préparer et donner un cours, encadrer nos étudiants, superviser des stages et des travaux, évaluer, écouter, etc., les gestes sont innombrables. Dès que nous entrons au collège, ce sont – tiens, prenons l'image d'un de nos collègues poète, Hector Ruiz –, ce sont nos gestes domestiques. Pour chacun de ces gestes, notre jugement professionnel est sollicité et sa reconnaissance fonde notre profession. Si on réfléchit à ce que signifie l'autonomie professionnelle, on découvre bien vite une idée qui structure en profondeur tout notre milieu de travail. Le principe de se savoir seul pilote à bord a beau ne pas être explicite dans la convention collective, il définit l'essentiel de notre vie collégiale. Car l'autonomie, en plus de concerner notre rapport

aux étudiantes et étudiants, vaut tout autant à l'égard de nos collègues, qu'ils soient de notre département ou d'un autre, ou des divers services et instances du collège.

À l'automne, dans la foulée des États généraux sur l'enseignement supérieur (EGES) organisés par la FNEEQ, le comité École et société avait convié le corps enseignant à réfléchir aux enjeux sur l'enseignement supérieur. Pour poursuivre la réflexion, notre plus récente rencontre, celle du 28 septembre dernier, a porté sur l'autonomie professionnelle et les professeures et professeurs présents ont pu mettre en commun leurs points de vue sur ce thème.

Aux yeux de plusieurs, c'est cette

autonomie qui permet de développer pleinement leur personnalité de professeur. Elle leur permet d'être créatif, d'avoir des projets en tête, d'être audacieux, de ne pas être que de « simples exécutants. » Et, nous en sommes tous convaincus, les étudiantes et étudiants bénéficient de cette diversité des styles pédagogiques. La société et l'institution témoignent donc de leur confiance en nous laissant la possibilité de choisir comment donner nos cours, comment penser nos projets, comment organiser nos journées.

Mais bien vite, pendant la discussion, on a souligné que cette liberté se mesure à différentes échelles. Une collègue avance que, pour elle, l'autonomie n'est « pas que privilège » et qu'elle implique



Les discussions autour du bilan nous ont convaincus de la nécessité de rejoindre un plus grand nombre de personnes avant la tenue du deuxième Rendez-vous. Nous avons donc opté pour une formule invitant différents groupes à organiser des **activités sur une base régionale** à partir de pistes de convergence et de revendications élaborées par le comité. L'objectif est de soumettre au débat des propositions afin de parvenir à s'entendre sur des solutions communes lors d'un **deuxième rendez-vous des partenaires en enseignement supérieur qui se tiendra du 3 au 5 mai 2018 à Montréal**.

de « grandes responsabilités ». C'est une évidence : nous ne faisons pas ce que nous voulons en enseignement. Ce degré de liberté, cette latitude qui nous est confiée dès l'embauche, doit se conformer à des principes liés à des objectifs ministériels et des énoncés de programme. Tous conviennent qu'il faut s'assurer que les cours « dans leur variété [soient] donnés correctement » et que des moyens soient mis en place pour encadrer l'autonomie afin d'assurer l'équité entre les étudiants, pour que ceux-ci ne soient pas lésés.

On semble aussi plus soucieux, voire dans certains cas un peu méfiants, de formes d'ingérence qui agissent de plus en plus sur la profession. Certains se questionnent sur la place occupée par les services pédagogiques, d'autres s'inquiètent de l'avènement du télenseignement et de ses conséquences sur les conditions d'emploi et la précarité. À propos de la Formation continue, on soulève le cas de l'évaluation des plans de cours qui n'est pas effectuée par les profs, ce qui contribuerait à une uniformisation des pratiques institutionnelles. Bref, réfléchir à l'autonomie, c'est chercher un équilibre entre ce degré de liberté qui nous revient, mais dont les faits et les récents développements dans le réseau montrent qu'elle n'est jamais acquise.

De plus, on évoque les transformations que subit la tâche enseignante. En plus d'être « expert

de contenu », le prof doit vivre aujourd'hui avec une multitude de nouvelles réalités étudiantes, avec des parcours atypiques, avec une littérature impressionnante sur la pédagogie et sur la technopédagogie, celle-là qui nous entraîne sur les sentiers sinués de l'amélioration continue.

Chose certaine, l'autonomie ne se comprend pas sans discussions

Où commence-t-on à confondre les rôles et à pervertir l'idée même de département si des mesures sont prises pour agir sur ces problèmes ?

et sans un minimum d'ententes entre les collègues. On reconnaît au département qu'il est le lieu véritable des débats et aussi le lieu de sauvegarde de l'autonomie professionnelle. Le département, « ce sont les profs qui décident collectivement de se donner des règles », résume-t-on. Il n'est peut-être pas l'idéal, mais c'est ce qui existe de mieux, pense-t-on, puisque ce sont des « règles créées par des pairs qui assument leurs décisions. » Vu ainsi, le département est vu comme porteur de la démocratie, a-t-on avancé, car s'il « fixe des limites » à nos enseignements, il maintient du même souffle des discussions et des débats ouverts. « C'est un signe de vitalité » que de l'envisager ainsi.

C'est là que réside le fondement de la collégialité.

Ainsi, plusieurs collègues pensent qu'il faut « renforcer la vie départementale et collégiale en réclamant l'espace pour se poser nos propres questions et problèmes au lieu de se les faire imposer par d'autres ». On pense que le département doit se vivre, s'expérimenter, comme une « sensibilité », une « culture », plutôt que comme une architecture de procédures nées de propositions, qu'il faut être prudent avec la mécanique interne, que tous les gestes n'ont pas à être formalisés et officialisés si on veut préserver leur sens. C'est l'effet pervers que peuvent engendrer des redditions de comptes excessives. Une proposition est même lancée de miser sur la pédagogie de ce qu'est un département. Depuis quelques années, les départements à Montmorency ont connu beaucoup de renouvellement et une augmentation sans précédent du nombre de collègues. En revanche, il semble que nous ayons perdu un savoir-faire et des connaissances qu'ont emportés avec eux les collègues expérimentés, partis à la retraite au cours des dernières années.

Certains témoignages indiquent que les expériences de la vie départementale sont loin d'être homogènes. Est-ce qu'un département peut devenir un obstacle, un frein à l'autonomie, demande une collègue ? Oui, répond un autre. S'il devient une instance qui surveille

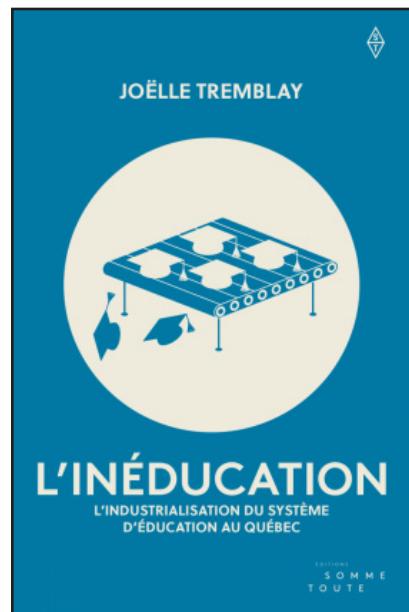
trop et contrôle, s'il va trop loin dans sa régie interne, alors il nuit à l'autonomie plus qu'il ne l'encourage. Dans ce cas, il ne serait pas un lieu de recherche du consensus mais risquerait de s'assujettir à la « tyrannie de la majorité ». Certains parlent de leur département et font voir qu'au contraire, un équilibre semble avoir été trouvé. « Si le département devient contrôlant, on sacrifice l'aspect « aide » qu'il devrait apporter. » Au fil de nos discussions, nous nous sommes demandé comment intervenir lorsque des collègues s'impliquent peu. Où commence-t-on à confondre les rôles et à pervertir l'idée même de département si des mesures sont prises pour agir sur ces problèmes ? Sujets délicats...

Bien que peu discutée, la question de l'autoévaluation, qui touche le cœur même de l'enseignement a été abordée, et elle aurait pu l'être davantage ; cet « espace nécessaire à l'autocritique », comment le définir ? Comment l'encourager, le reconnaître ? Il est au cœur de toutes les réflexions sur la qualité de l'enseignement. Mais il se pose à un autre niveau lorsqu'il est question des systèmes d'audit et d'assurance qualité. Comment s'assurer que le prof soit le seul acteur de ses décisions pédagogiques ? Quels types de mécanismes doivent encadrer cette démarche ? Devrait-on réitérer le fait que l'enseignante ou l'enseignant fait partie d'une communauté « d'experts de contenu », qui ont le devoir de se prendre en

main et de définir entre eux les enjeux qui les concernent ?

On peut dire que cette deuxième édition de l'apéro-causerie nous a fourni plusieurs clefs pour penser l'autonomie professionnelle. Les collègues rassemblés pour l'occasion définissent très bien ce qu'est, pour eux et pour leurs pairs, l'autonomie, ce degré de liberté qui leur appartient, cette marge de manœuvre, cet air ; ils sont pleinement convaincus de son apport inestimable. L'autonomie fait l'objet d'un souci sincère. Reconnaître les pressions externes est une chose, nommer et réfléchir à ce qui se passe à l'intérieur de nos départements en est une autre, tout aussi importante. C'est pourquoi nous avons été d'accord pour renforcer notre collégialité, « réclamer l'espace pour se poser nos propres questions et problèmes ». ◇

Les débats actuels sur le réseau collégial, sur l'enseignement supérieur et la gestion de ses institutions peuvent générer de la confusion lorsqu'il est question, d'une part, de l'autonomie des cégeps et, d'autre part, de l'autonomie professionnelle. C'est d'autant plus épuisant que cela se fait sous l'engouement pour des modes de gouvernance importés des entreprises et dans un climat d'inquiétude sur l'avenir de l'enseignement et de la recherche. Dans son essai intitulé *L'inéducation*, notre collègue de philosophie du cégep de Granby, Joëlle Tremblay, explique bien ce clivage et elle fait valoir



que « le seul point sur lequel nous pouvons intervenir dans ce système industrialisé jusqu'à la moelle, c'est sur la relation privilégiée qui doit se créer entre l'enseignant, l'élève et la chose à connaître. » C'est là, dans ces gestes domestiques et ce souci du savoir et de la connaissance, que notre profession prend tout son sens, c'est à partir de ces gestes que nous devons, pas uniquement réclamer, mais affirmer, en toute collégialité, notre autonomie. ◇

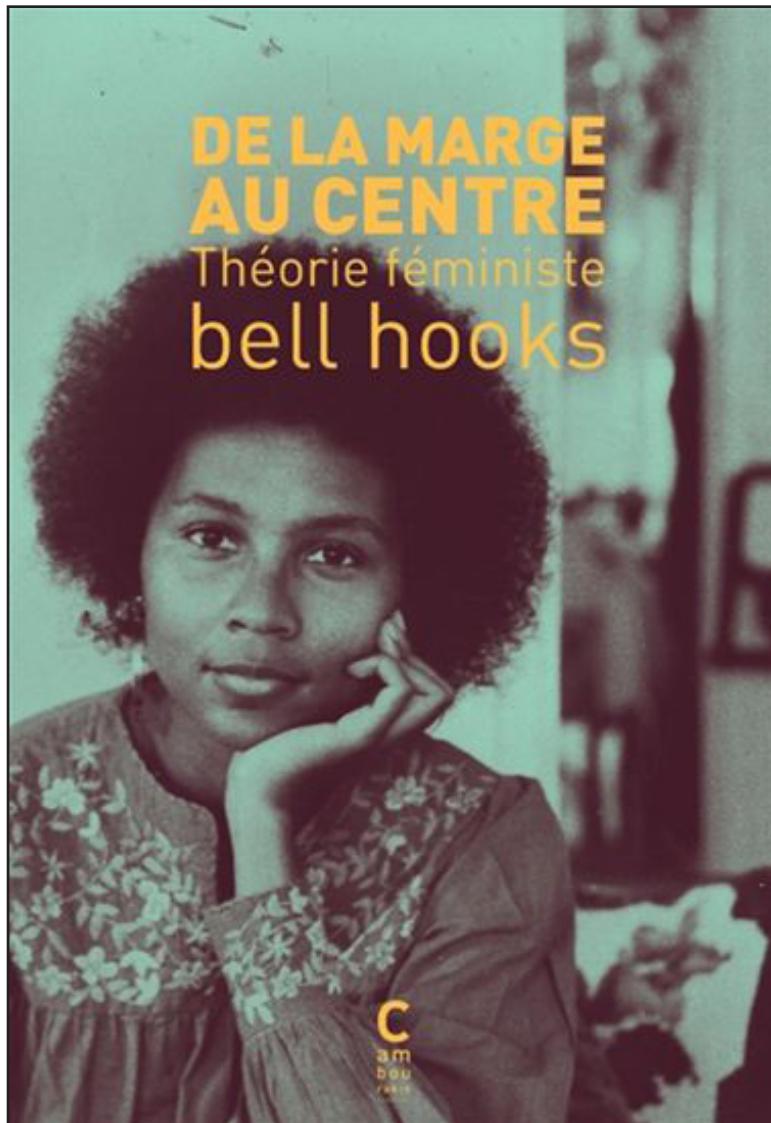
SUGGESTION DE LECTURE

DE LA MARGE AU CENTRE : THÉORIE FÉMINISTE

Par Dany Thibault, Sciences politiques

Enfin traduit en 2017, plus de 30 ans après sa parution originale, *De la marge au centre* résonne toujours par l'actualité de son propos cherchant à identifier les bases d'un mouvement féministe inclusif. Définissant le féminisme comme un mouvement pour mettre fin à l'oppression sexiste, l'auteure afro-américaine bell hooks (nom de plume sans majuscules) imagine un féminisme intersectionnel où toutes les femmes, de toutes les couleurs et de toutes les orientations sexuelles (et même les hommes !) ont leur place. S'il fait nul doute que, rédigé aujourd'hui, l'ouvrage aborderait également le féminisme eu égard aux questions trans et religieuses, il reste néanmoins que *De la marge au centre* marque et étonne par son franc-parler, témoignage d'une époque où l'idéologie de la gouvernance (voir le prochain numéro de *L'Informo*) n'avait pas encore pleinement déployé ses pouvoirs anesthésiants sur la pensée et où il était encore possible d'articuler une pensée radicale, sans se faire mettre au ban. ◇

hooks, bell. *De la marge au centre : Théorie féministe*, Paris, Cambourakis, 2017, 304 p.



NOUVELLE POLITIQUE DE PERFECTIONNEMENT

CONTINUER À APPRENDRE

Par Marc-Élie Lapointe en collaboration avec les membres du comité Perfectionnement

Depuis la session passée, une nouvelle politique de perfectionnement du personnel enseignant est en vigueur. Cette politique offre 1000\$ annuellement pour rembourser les frais de formation de chaque enseignant et enseignante!

Le perfectionnement individuel est classé en deux catégories : le perfectionnement crédité et le perfectionnement non crédité. Les perfectionnements crédités concernent toutes les activités de formation menant à l'obtention de crédits universitaires ou d'équivalents dans le cadre d'un programme menant à un diplôme. Les perfectionnements non crédités, qui n'affectent pas l'évaluation de votre dossier de scolarité, doivent être des formations liées à la discipline d'enseignement ou à la pédagogie.

Peu importe le type de perfectionnement, vous pouvez vous faire rembourser les droits d'inscription et des frais de repas. Les dépenses relatives à alcool ne sont toutefois pas prises en compte. Vous pouvez aussi vous faire rembourser, avec présentation d'une pièce justificative, des

frais de garde jusqu'à 45\$ par jour et nuit si ces frais sont encourus par la formation. Si la formation a lieu à plus de 50 kilomètres du collège, vous avez aussi droit au remboursement de frais de transports (0,42\$/km en voiture individuelle, 0,52\$/km en covoiturage ou les frais de transports en commun), des frais de stationnement et des frais de logement d'environ 140\$ par nuit en fonction de la ville et de la période de l'année.

En plus du 1000\$ auquel chacun d'entre nous a droit pour ses formations individuelles, il est maintenant possible d'obtenir un remboursement pour des formations collectives. Les formations collectives doivent être des formations où le coût ne dépend pas du nombre de participants. Les demandes doivent être appuyées par les départements concernés et présentées au comité de perfectionnement avant qu'ait lieu la formation.

Par exemple, plusieurs professeur(e)s d'éducation physique qui aimeraient recevoir une formation particulière en escalade peuvent faire venir un formateur

pour une demi-journée pour un coût global de 500\$. Dans ce cas, quel que soit le nombre de participants, le 1000\$ annuel de remboursement individuel de chaque professeur participant ne sera pas affecté. Le département d'éducation physique pourrait ainsi présenter sa demande de perfectionnement collectif au comité de perfectionnement en début de session afin que sa formation puisse être remboursée.

Également, des bourses pour la rédaction de thèse ou de mémoire sont disponibles. Lors d'un congé de perfectionnement sans salaire (7-3.00), une bourse d'un montant de 2 500\$ par session peut être accordée à un enseignant. Ce montant n'inclut pas les frais de scolarité qui sont, quant à eux, admissibles à un remboursement de perfectionnement individuel.

Profitez de cette politique pour continuer à développer et à approfondir vos connaissances et n'hésitez pas à communiquer avec les membres du comité pour toute question à ce sujet. ◇

EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES

QUI DIT VRAI?

Par les membres du comité Assurances et régime de retraite : Richard Crépeau, Guillaume Dupuy et Sylvain St-Amour

Si ce n'est que pour tester vos connaissances en assurances collectives, sinon pour raviver votre mémoire sur certaines particularités en la matière –ou alors simplement pour titiller votre intérêt–, votre comité Assurances et régime de retraite vous soumet quelques questions sur le sujet. Vous trouverez à la page 37 de *L'Informo* le détail de chacune des réponses.

Sachez également que les membres de votre comité local vous invitent à leur soumettre toute interrogation concernant tant vos assurances que votre régime de retraite soit par courriel à l'un d'entre eux soit en passant directement au local syndical (B-1389). Tout le détail de nos protections se trouve également dans le guide sur les assurances collectives disponible en ligne sur le site du SEECM (www.seecm.org) ou sur celui de la FNEEQ (www.fneeq.qc.ca).

VRAI OU FAUX

1. Notre police d'assurances est une mutuelle, ce qui signifie que l'employeur et les enseignants contribuent mutuellement et à parts égales aux fonds disponibles pour les prestations.
2. Une loi soumet tous les pharmaciens à une liste de prix unique pour un médicament donné.
3. La Capitale se doit de restreindre la couverture de certains soins ou de certains médicaments afin de limiter sa marge de déficits ou la réduction de ses profits.
4. La consommation par les membres d'un médicament soit unique ou breveté, soit original ou innovateur, soit générique peut avoir un impact sur le coût de la couverture globale d'assurances.
5. Les médicaments génériques, bien que beaucoup moins coûteux, constituent de façon générale des équivalents aux médicaments originaux.

CHOIX DE RÉPONSE

6. Au cours des huit dernières années, le coût moyen des médicaments a augmenté annuellement de :
 - A. 1,6%;
 - B. 4,1%;
 - C. 16,2%;
 - D. 23,4%.
7. L'assurance invalidité de longue durée est obligatoire :
 - A. pour tous les enseignants l'emploi du collège dont le contrat d'enseignement est supérieure à 50% d'une tâche;
 - B. pour tous les enseignants à temps complet seulement;
 - C. pour tous les enseignants dès l'obtention d'un quatrième contrat annuel à temps complet chez un même employeur, que les contrats soient consécutifs ou non, ainsi que pour tous les enseignants permanents;

D. l'assurance invalidité de longue durée est optionnelle pour tous les enseignants et conditionnelle à une preuve d'assurabilité.

8. Lequel de ces énoncés est FAUX ?

- A. Tous les adhérents bénéficient d'une assurance voyage (maximum de 2 000 000\$) et d'une assurance annulation de voyage (maximum de 5000\$ par voyage) quel que soit le module auquel ils ont adhéré;
- B. Tous les adhérents bénéficient d'une chambre semi-privee en cas d'hospitalisation;
- C. À la fin de chaque année, en novembre, les adhérents peuvent choisir de modifier leur choix de module afin de passer soit de la protection enrichie (module C) à la protection régulière (module B) ou à la protection de base (module A) ou à l'inverse du module A au module B ou C.
- D. Le remboursement des frais relatifs à la consultation des professionnels de la santé (acupuncteur, ostéopathe, physiothérapeute, etc.) n'est offert qu'aux adhérents des modules B et C.

9. Lequel de ces énoncés est FAUX ?

L'assurance soins dentaires est :

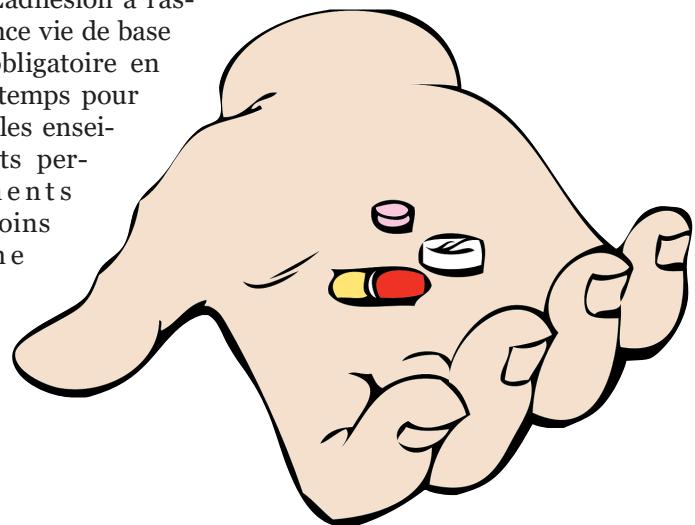
- A. obligatoire pour tous les enseignants;
- B. facultative, mais exclusive aux modules B et C;
- C. une protection complémentaire disponible, mais offerte par un assureur conjoint;
- D. offerte selon deux formules : la protection de base (option 1) disponible à tous et la protection enrichie (option 2) offerte aux adhérents du module C seulement.

10. Lequel de ces énoncés est VRAI ?

- A. L'adhésion à l'assurance vie de base est obligatoire en tout temps pour tous les enseignants permanents à moins d'une

demande de dérogation en raison d'une adhésion à un autre assureur.

- B. Lorsque l'adhérent souscrit à l'assurance vie, il adhère automatiquement à l'assurance en cas de maladies graves : ces deux protections sont indissociables.
- C. Une preuve d'assurabilité (questionnaire de l'assureur ou examen médical) est systématiquement exigée à tous les enseignants non permanents qui souhaitent souscrire à l'assurance vie.
- D. L'enseignant ne peut se prévaloir d'une assurance vie pour son conjoint(e) ou pour ses enfants à charge à moins que ces derniers soient eux-mêmes à l'emploi du collège.



RÉPONSES :

1. FAUX. Notre police d'assurance est une mutuelle, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un régime d'assurance créé par et pour les enseignants sans contribution de la part de l'employeur. De ce fait, le coût de notre assurance collective est entièrement à la charge des enseignants, sauf pour l'invalidité de courte durée qui est prévue à la convention collective. Il est important de tenir compte de cette information quand on compare, par exemple, notre régime d'assurances avec celui d'une autre organisation où les conditions peuvent paraître plus avantageuses du fait que l'employeur participe aux sommes disponibles aux prestations.

2. FAUX. Il est judicieux de comparer le coût d'un médicament d'une pharmacie à l'autre puisque le prix d'un même produit peut varier non seulement d'une banlière à une autre, mais aussi d'une franchise ou d'un établissement à l'autre.

3. FAUX. Notre police d'assurance collective étant une mutuelle, tous les surplus ou les déficits nous incombent. La Capitale joue le rôle de gestionnaire de nos primes et prestations et sa rémunération, incluant la prime de risque, la réserve, l'administration générale, etc., correspond à un pourcentage d'environ 11% de nos cotisations. De ce fait, environ 89%

de l'ensemble de notre contribution reste disponible aux prestations.

4. VRAI. Notre police d'assurance collective étant une mutuelle, la demande de remboursement d'un médicament plus coûteux soit breveté soit original ponctionne davantage notre banque disponible. Pour cette raison, nous encourageons tous les adhérents à demander à leur médecin, sinon à leur pharmacien si l'équivalent générique du médicament prescrit existe.

5. VRAI. De façon générale, le médicament générique quand il existe est équivalent au médicament original, c'est-à-dire à la marque commerciale souvent plus connue. De plus, le remboursement du médicament générique est plus avantageux afin d'encourager les adhérents à les choisir. Dans le cas où le médicament générique ne serait pas équivalent à l'original, l'adhérent doit s'adresser au CFARR afin de ne pas être pénalisé.

6. B. Le coût moyen des médicaments a augmenté de 4,1% par année en huit ans. Le coût moyen des médicaments dits « réguliers » a augmenté de 1,6% par année en huit ans. Toutefois, le coût des médicaments dits « de spécialité » a augmenté de 16,2% par année en huit ans. Un médicament de spécialité est un produit qui entraîne potentiellement des coûts de plus de 10 000\$ par assuré par année.

7. C. L'adhésion à l'assurance invalidité de longue durée demeure facultative pour l'enseignant non permanent, sans preuve d'assurabilité, lors de l'obtention des trois premiers contrats d'au moins 33% d'une tâche à condition d'adhérer dans les 30 jours suivant la signature du contrat.

8. C. Tout adhérent à la protection enrichie (module C) et à la protection régulière (module B) doit maintenir sa participation au module pour une période d'au moins 36 mois avant de réduire sa protection. Cependant, les adhérents à la protection de base (module A) peuvent choisir de modifier le choix de leur module à la fin de chaque année, en novembre.

9. D. Il est important de considérer toutefois que la durée de participation minimale à l'une ou l'autre de ces protections est de 36 mois.

10. B. Lorsqu'une personne adhérente subit une intervention chirurgicale ou reçoit un diagnostic de maladie grave pour la première fois, un montant viager maximum de 25 000\$ lui est versé. Il s'agit d'un montant forfaitaire non imposable qui peut varier selon le type de maladie, par exemple, pour la sclérose en plaques ou la maladie d'Alzheimer l'adhérent reçoit 25 000\$; pour un AVC, 12 500\$; ou pour un infarctus du myocarde, un cancer ou un pontage coronaire, 9000\$. ◇

À l'agenda : dates à retenir

8 mars : Journée internationale des femmes

13 mars : Assemblée générale¹

27 mars : Conférence de Mme Françoise David

6 avril : Comité relation de travail

9-10-20 avril : Médiation

12-13 avril : Regroupement cégep

1 Un repas sera servi à partir de 11 h 40

Date de tombée du prochain numéro de *L'Informo* portant sur le thème de la gouvernance

19 MARS 2018

Contactez Sylvain St-Amour

syndens@cmontmorency.qc.ca

Le comité d'information attend vos articles en tout genre. Vous pouvez soumettre des textes d'opinion, des anecdotes et tranches de vie collégiale, des critiques de films ou de livres, des couvertures d'événements, des informations, des questions, des caricatures, etc.

Il suffit de nous envoyer le tout par courrier électronique à syndens@cmontmorency.qc.ca. Les opinions exprimées n'engagent que leur auteur-e. Les images où aucun crédit n'est mentionné sont libres de droits. Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep Montmorency, 475, boulevard de l'Avenir, Laval, Québec, H7N 5H9, Local : B-1389 Tél : 450-668-1344 ou 975-6268, syndens@cmontmorency.qc.ca

COMITÉ D'INFORMATION Julie Demanche, Emilie Sarah Caravecchia et François Rioux.

RESPONSABLE Sylvain St-Amour.

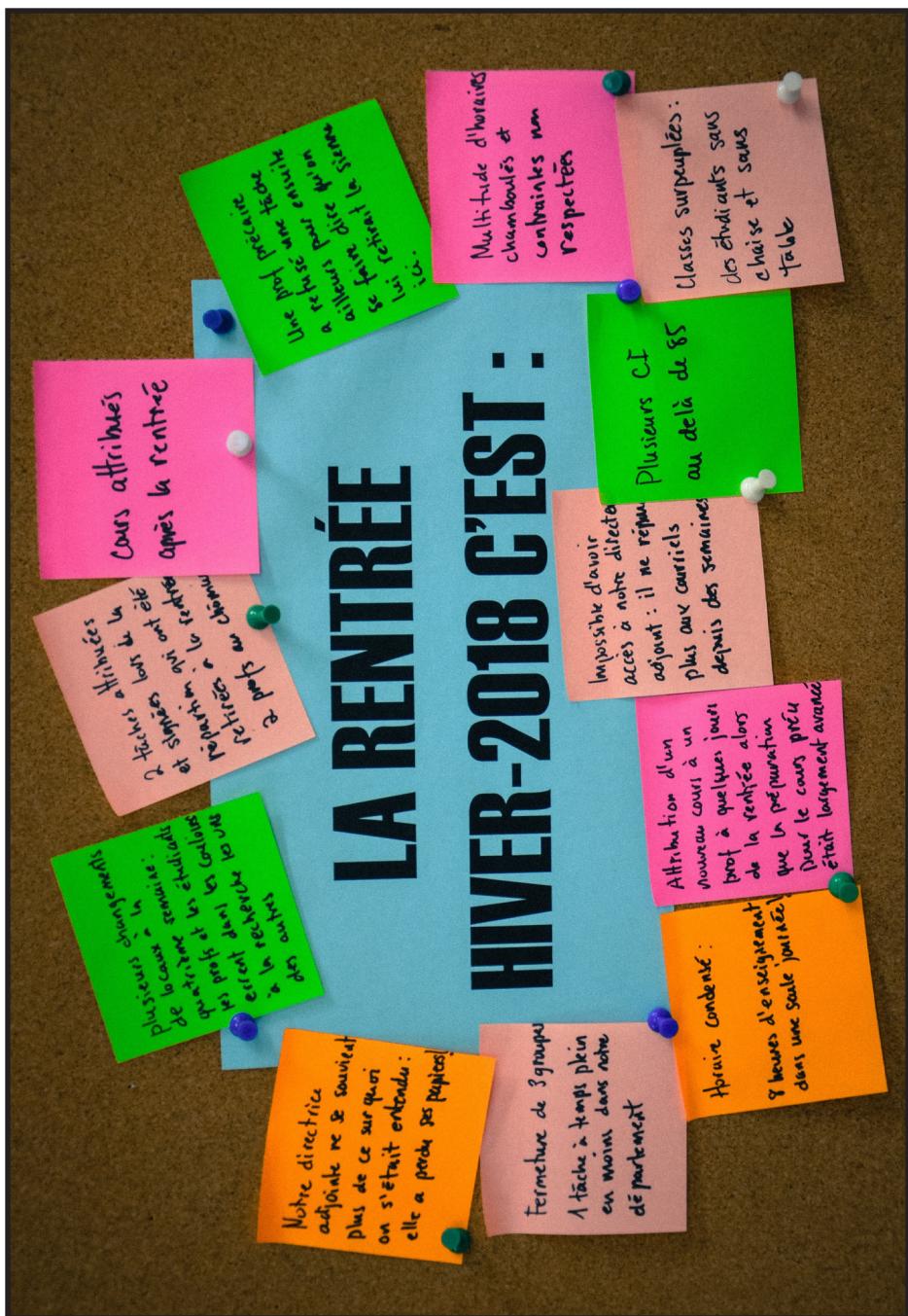
RESPONSABLE CRÉATION VISUELLE Catherine Savard.

RÉVISION Les membres du comité d'information et le comité exécutif.

INFOGRAPHIE Tommy Girouard-Belhumeur et Catherine Savard.



Imprimé par des employés-es syndiqués-es de la Confédération des syndicats nationaux, « parce que la sous-traitance, c'est mal ! » — Le comité Information



Montage : Catherine Savard et Sylvain St-Amour

UNE CONFÉRENCE À NE PAS MANQUER !

ENJEUX POUR LES FEMMES EN 2018 ET DÉFIS POUR LES FÉMINISTES

27 MARS 2018 DE 12H00 À 14H00 À L'AGORA DU COLLÈGE MONTMORENCY



Mention de source : Québec Solidaire

VOTRE AGENDA HABITUEL
EST TOUJOURS LÀ, À LA
PAGE PRÉCÉDENTE!



FRANÇOISE DAVID

Militante, féministe, présidente de la Fédération des femmes du Québec (1994-2001), députée de la circonscription de Gouin (2012-2017) et co-porte-parole de formation Québec Solidaire jusqu'en 2017.